

## 8 juin, jour de la justice fiscale



# LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE POURRAIT RAPPORTER 20 MILLIARDS D'EUROS



Comme chaque année, le Réseau pour la Justice Fiscale (RJF) organise un «*Tax Justice Day*», la journée pour une fiscalité juste.

Dossier en pages 8 & 9

### CEPAG

Etats généraux du travail

Page 3



### GSM

La fin du roaming

Page 5



### EMPLOI

Bilan de la dérégulation

Page 6

## NAMUR

AFICo asbl présente

Atelier de débat et de linogravure

# ART'ERNATIVES

[UN ATELIER POUR CRÉER DES AFFICHES ENGAGÉES AUTOUR DES ALTERNATIVES AU CAPITALISME]



les 7, 8 et 10 août 2017  
[de 9h30 à 16h30]

dans les locaux de la FGTB Namur  
[rue Dewez 40 à 5000 Namur]

GRATUIT ★ MATÉRIEL INCLUS  
Aucun niveau artistique requis

INSCRIPTION OBLIGATOIRE  
info@afico.be ou 081/64.99.52

avec le soutien de :



Ed. resp. : Guy Fays, rue Dewez 40 à 5000 Namur. Ne pas jeter sur la voie publique

AFICo asbl propose

FORMATION

# LE CETA

POUR LES NULS

les 26/06/2017  
et 28/06/2017

de 9h30 à 16h00


à la FGTB Namur  
rue Dewez 40  
5000 Namur

Renseignements et inscription  
info@afico.be - 081/64.99.52



Ed. resp. : Guy Fays, rue Dewez 40 à 5000 Namur. Ne pas jeter sur la voie publique  
Illustration : Tony GUYMAM (ASTIAD)

avec le soutien de :

SETCa SEL

**PROCHAINES PERMANENCES pour les AFFILIÉS du SEL (SETCa Enseignement libre)**

**Information à l'attention des affiliés SEL du SETCa Namur**

Cher(e)s affilié(e)s,


Nous vous rappelons que la prochaine permanence SEL se tiendra le **vendredi 9 Juin de 9h00 à 12h00** dans les bureaux du SETCa Namur (Bâtiment FGTB rue Dewez 40 au 3<sup>ème</sup> étage).

Le **vendredi 30 Juin** une permanence se tiendra **uniquement sur rdv** pour le calcul de votre traitement différé. Si vous souhaitez avoir un rdv avec notre délégué, veuillez adresser un mail **avant le 25 juin** à l'adresse suivante: **selnamur@gmail.com**

Nous vous informons qu'il n'y aura pas de permanence du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre inclus.

Les dates des permanences de l'année scolaire 2017-2018 vous seront communiquées prochainement.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes vacances !



Stéphane BAUDART  
Secrétaire régional SETCa Namur

FORMATION

**« HEY MAD'MOIZELLE ! »**

STOP AU HARCÈLEMENT DE RUE ET AU TRAVAIL



**APPRENDRE À RÉPONDRE DU TAC AU TAC SANS VIOLENCE**

Formation ouverte à toutes et tous. Au programme : analyse en groupe du phénomène de harcèlement, travail créatif de groupe, exercices d'improvisation et conseils pratiques à utiliser au quotidien !

24 & 25.08.2017

Gratuit  
Inscription obligatoire

FGTB NAMUR  
Rue Dewez 40, 5000 NAMUR

Marylise WAITERS  
081/64.99.52  
marylise.waiters@afico.be  
www.afico.be  
/afico.asbl

Une activité proposée par

CEPAG AFICo Namur

Avec le soutien de

FGTB Namur Ensemble, on est plus forts

Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed. Resp. : Guy FAYS - Rue Dewez 40, 5000 NAMUR | Ne pas jeter sur la voie publique

Comme chaque année, les Jeunes FGTB Bruxelles ont participé à la Belgian Pride Parade. Un moment festif et engagé pour célébrer Bruxelles dans sa solidarité et sa diversité. Les jeunes FGTB ont fait entendre leur voix pour défendre et célébrer les droits des LGBT!



## Quel devenir pour les exclus du chômage?

En janvier 2015, la limitation à 3 ans du bénéfice des allocations d'insertion a produit, à Bruxelles, plus de 3200 exclusions du chômage! Depuis cette date, chaque mois, cette mesure en produit une centaine d'autres...

Quant à la procédure d'«activation» du comportement de recherche d'emploi, elle a provoqué, dans notre Région, 1750 exclusions en 2014 et 955 en 2015. Voilà pour les chiffres.

Mais au-delà de ce bilan statistique, terriblement glaçant, comment ces exclusions sont-elles vécues par les personnes concernées? Et que deviennent-elles par la suite?

C'est pour répondre à ces questions qu'Actiris, l'opérateur public bruxellois de l'emploi, a commandité une étude, dont les résultats viennent d'être rendus publics.

De manière générale (qui s'en étonnera?), toute décision d'exclusion est vécue comme une injustice, et ce d'autant plus que les exclus n'ont guère la possibilité d'avoir un véritable échange, permettant de «produire du sens», d'argumenter leur situation et leurs conduites.

Les exclusions sont toujours une rupture provoquée par les institutions. Dans la suite des parcours et

des expériences, cette rupture n'est ni réduite ni réparée mais tend, au contraire, à se creuser.

C'est dire que le ressentiment des personnes exclues est grand et qu'il s'étend même à toutes les institutions encadrant le chômage, en ce compris les services d'accompagnement et les organismes de paiement. Ce sentiment est d'autant plus vif que les procédures de contrôle leur apparaissent, à juste titre, comme particulièrement artificielles au regard de leurs expériences concrètes de recherche d'emploi. Ce décalage provoque concrètement une «double recherche d'emploi»: l'une a pour seul objectif de répondre aux exigences institutionnelles (mais n'est pas considérée comme pertinente par les chômeurs); l'autre (la «vraie»!) est développée dans le fil des expériences antérieures des demandeurs d'emploi (mais n'est pas reconnue comme pertinente par les institutions, en manière telle qu'elle est quasiment indécible lors des rencontres avec l'ONem ou les conseillers d'Actiris!).

Quant au recours au CPAS, trop souvent présenté comme «le» moyen, pour les chômeurs, de conserver un revenu et un statut, il demeure majoritairement vécu comme dégradant et dévalorisant. Ce recours

est d'ailleurs loin d'être automatique: le taux de non-recours est important.

Autre constat: les personnes exclues du chômage sont actives dans des segments limités du marché de l'emploi: les activités et emplois non qualifiés. Ces personnes connaissent des formes de travail plurielles, éloignées de l'emploi durable, stable, régulier.

On le sait, l'exclusion marque toujours une rupture durable et forte avec les institutions publiques ou parapubliques et éloigne de l'accompagnement et donc...de l'emploi: un véritable cercle vicieux. Enfin, l'exclusion génère des processus de dévalorisation et de précarisation (réduction des dépenses de la vie courante, obligation de privations, risques de perte du logement, endettement, etc.).

Il appartient maintenant aux autorités publiques (fédérales et, dans une mesure moindre mais réelle, régionales), aux opérateurs d'emploi, mais aussi aux services d'accompagnement et à tous ceux qui sont en charge, à quelque titre que ce soit, de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, de tirer les conséquences de cette étude et de tout faire pour sortir d'un système absurde et finalement odieux...

> DIMANCHE 18 JUIN 2017

### Journée de sensibilisation aux dangers de l'extrême-droite - Visite du Fort de Breendonk et de la Caserne Dossin

Comme chaque année, le groupe «Réagis» de la Centrale Culturelle Bruxelloise asbl vous invite à découvrir ces lieux en compagnie de guides (francophone et néerlandophone), afin de réfléchir ensemble aux dangers des thèses de l'extrême-droite.

Départ: 9h: Place Rouppe à Bruxelles (retour même lieu vers 16h30).

PAF: 8€ (comprenant le voyage aller/retour, l'entrée aux 2 musées et le pique-nique de midi, boissons non comprises).

Gratuit pour les jeunes, les (pré)pensionnés et les chômeurs affiliés à la FGTB.

Information et inscriptions auprès de Martine CHAVATTE  
02/539.88.08 - Martine.Chavatte@cepag.be.



## CENTRE

Le groupe des (pré)pensionnés  
vous invite à son Ciné-seniors

CEPAG  
CEPRé  
Centre



13 JUIN 2017 - 14H30

À l'asbl CEPRé (dans les locaux de la FGTB Centre) - Rue Henri Aubry 23 - 7100 Haine-Saint-Paul

La projection sera suivie d'un débat autour de la diversité, source de richesses

Gratuit - ouvert à tous - réservation souhaitée : 064/23.61.20

Ed. Resp. : Ahmed Ryadi, Administrateur délégué - rue H. Aubry 23 - 7100 Haine-St-Paul



## MONS



La Maison des Employés  
et Cadres Syndiqués



www.maisondesemployes.wordpress.com

## EXPOSITION PHOTOGRAPHIES

Gaëtan LELONG  
PRISON  
CORPORELLE

du 16 Juin au 07 Juillet 2017

Vernissage le vendredi 16 Juin 2017 dès 18h30

Rue Chisaire 34, 7000 Mons

Dévernissage le mercredi 05 Juillet 2017 dès 18h30

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, fermé les weekends et jours fériés

L'expo

Avec le soutien de



Une organisation  
de Mons-Borinage (asbl)  
avec le soutien de la Région Wallonne  
et du SETCa Mons-Borinage



Entrée gratuite

## WALLONIE PICARDE

## PERMANENCES FISCALES - Exercice 2017- Revenus 2016

FGTB Wallonie picarde

La FGTB WAPI propose à ses affiliés de remplir leur déclaration fiscale (régime des salariés) lors de permanences organisées à Mouscron ainsi qu'à Tournai.

Les personnes en possession de leur carte d'identité électronique et de leur code PIN pourront bénéficier d'un service plus rapide via déclaration TAX-ON-WEB (couples mariés ou cohabitants légaux: les deux cartes et deux codes pin sont requis).

Où?

A TOURNAI, rue du Crampon 12A

Le samedi 24 juin de 8h30 à 11h00  
Les lundis 12, 19 et 26 juin de 09h00 à 12h00

A MOUSCRON, rue du Val 3 (étage)

Le samedi 10 juin de 8h30 à 11h00  
Les jeudis 8, 15 et 22 juin de 13h00 à 16h00

Les membres de la FGTB WAPI, en ordre de cotisations syndicales, sont invités à se présenter munis de l'ensemble des documents nécessaires dont notamment:

1. La déclaration d'impôts et le document préparatoire revenus 2017.
2. L'avis d'impôt (note de calcul envoyée par l'Administration des contributions) et le brouillon de l'exercice précédent.
3. L'attestation de cotisations syndicales pour l'année 2016.
4. Les fiches fiscales relatives à l'ensemble des revenus 2016 (salaire, chômage, mutuelle, pécule de vacances, pension, ...) et les attestations de revenus d'origine étrangère.
5. Les attestations pour EMPRUNTS et ASSURANCES-VIE ainsi que le revenu cadastral non indexé des maisons et terrains, ...
6. Les attestations pour paiement de pensions alimentaires.
7. Les justificatifs requis pour les dépenses donnant droit à des réductions d'impôt.

## HAINAUT

## Les nouveaux taux de cotisations de la Fédération des Métallurgistes FGTB du Hainaut-Namur

La Fédération des Métallurgistes FGTB du Hainaut-Namur informe tous ses affiliés, qu'à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2017, les taux de cotisations syndicales s'établissent comme suit:

### Taux mensuel de cotisations à partir de juillet 2017

	H. / F.
Actifs	16,04€
Pré-pensionnés	12,86€
Chômeurs complets	9,95€
Malades + 1 mois	9,95€
Invalides	9,63€
Pensionnés	3,50€

Pour rappel, les affiliés en ordre de cotisations en octobre 2017 bénéficieront d'une prime syndicale dont le montant variera en fonction du taux de cotisation.

LIÈGE - HUY - WAREMME

## KOT À PROJET

**NE JETEZ PLUS, PARTAGEZ !**

TU SOUHAITES POURSUIVRE TES ÉTUDES DANS UN MILIEU DE VIE QUI A DU SENS ?

Envie de faire bouger les choses et de mener à bien un projet qui te tient à cœur ? La Centrale Jeunes FGTB et la coopérative Les Tournières ouvrent un kot à projet à Liège, dans le quartier Saint-Léonard.

**LE PROJET ?**

Sensibiliser différents publics aux inégalités et agir localement en mettant en place une initiative de frigos partagés pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

**ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?**

Information et visite du kot :  
 WWW.FGTB-LIEGE.BE/KOT  
 0800 90 045

JEUNES FGTB  
 Les Tournières  
 Coopérative immobilière - seniors

## LA FGTB LIÈGE-HUY-WAREMME VOUS PROPOSE DE REMPLIR VOTRE DÉCLARATION FISCALE ET DE CALCULER VOTRE IMPÔT

**QUAND ?**  
 À partir du 17 mai et jusqu'au 30 juin 2017.  
 Uniquement sur rendez-vous !

**OÙ ?**  
 À la FGTB de Liège, Place St-Paul, 9/11 à 4000 Liège (s'adresser à l'accueil du rez-de-chaussée).

**COMMENT ?**  
 Ce service est gratuit et réservé aux affiliés FGTB.  
 Prenez rendez-vous au 04/221 97 34.  
 Notre équipe remplira directement votre déclaration dans « Tax On Web » et vous donnera le résultat du calcul de votre imposition.

**IL EST INDISPENSABLE DE VOUS MUNIR DES DOCUMENTS REPRIS CI-DESSOUS :**

1. Votre carte d'identité et le code secret (code PIN) pour avoir accès à « Tax-on-web »  
 (Attention : Si mariés ou cohabitants légaux, prendre aussi la carte d'identité et le code secret de votre conjoint-e ou partenaire)
2. Le dernier avertissement extrait de rôle (envoyé par l'administration des contributions)
3. Les relevés des salaires, vacances, indemnités, allocations de chômage et maladie, pensions ou rentes imposables perçus en Belgique ou à l'étranger pour 2016 (relevés 281)
4. Contributions foncières : l'avertissement extrait de rôle payé en 2016 pour habitations ou terrains
5. Attestations de prêts et/ou d'assurances-vie délivrées par l'organisme prêteur et/ou assureur
6. Tout autre document utile à la rédaction de la déclaration. Exemples : preuve de paiement pension alimentaire, attestation achat de titres-services, donation à asbl,...
7. Si vous disposez d'un compte en banque à l'étranger, munissez-vous du n° de compte

**FGTB**  
 Liège - Huy - Waremme

**FGTB** WWW.FGTB-LIEGE.BE  
 Liège - Huy - Waremme

**Permanences chômage  
 Horaire d'été applicable  
 du 3 juillet au 31 août 2017**

Les permanences suivantes sont accessibles au public

- Amay
- Aywaille
- Hannut
- Jupille
- Liège Saint-Léonard
- Sclessin

> Lundi, mercredi et vendredi de 8h30' à 12h30'  
 Fermé mardi et jeudi

- Ans
- Burenville
- Chênée
- Flémalle
- Fléron
- Herstal
- Huy
- Liège Roture
- Seraing
- Visé
- Waremme

> Lundi de 8h30' à 12h30' et de 13h30' à 17h00  
 > Mercredi et vendredi de 8h30' à 12h30'  
 Fermé mardi et jeudi

Le bureau de Liège, place Saint-Paul  
 • Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  
 • Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30  
 • Fermé le mercredi toute la journée

VERVIERS

## Formation informatique pour demandeurs d'emploi Utiliser un ordinateur, c'est possible en 2 semaines ! Outils numériques & recherches d'emplois

Recherches efficaces sur internet

Envoyer mon CV et ma lettre de motivation

Enregistrer et retrouver mes documents (courriers, photos, ...)

Utiliser le site du FOREM

Télécharger des documents utiles

Création et gestion de ma boîte mail

Apprendre à utiliser les outils de communication (facebook, twitter, ...)

Environnement numérique Recherche et stockage Communication Création

Informations et inscription gratuite auprès de Nadine FAUCONNIER :  
 087/39.46.37 - FGTB Verviers - Pont aux Lions, 23/3 - 4800 VERVIERS  
 Prochaine formation : du 12 au 23 juin 2017

CEPAG Verviers  
 LabSET  
 PMTIC http://www.pmtic.net  
 FGTB Verviers & Communauté germanophone Ensemble, on est plus forts

➤ ETATS GÉNÉRAUX DU TRAVAIL

# Réflexion sur la «merdification» du travail

Flexi-jobs, intérim, temps partiels, faux-indépendants et ubérisation, etc... bref: «*boulots de merde*»: est-ce la fin du salariat? Partant du constat, corroboré de nombreux témoignages, que l'emploi se précarise et que les conditions de travail se dégradent, le CEPAG (Centre d'Education populaire André Genot) organise un cycle de réflexion et de débats sur l'avenir du salariat dans un monde globalisé aux prises avec la numérisation de l'économie et la course au profit.

On ne souligne jamais assez l'importance du vocabulaire. Ce que certains appellent «réformes» ou «modernisation», par exemple du droit du travail, d'autres appellent cela «reculs sociaux» ou «régression». Certains disent «opportunités d'emploi» ou «tremplin vers le monde du travail», d'autres disent «petits boulots» ou «précarité» ou encore pour les branchés: «ubérisation».

Et puis il y a les grossiers merles mal embouchés qui n'hésitent pas à parler de «merdification» du travail. C'est le cas d'Olivier Cyran et Julien Brygo, journalistes français, qui décrivent dans un livre au titre explicite de «*Boulots de merde*» la situation de plus en plus précaire d'une partie du monde du travail et proposent une réévaluation de la valeur travail sur base de l'utilité sociale. Avec pour effet que l'éboueur, le facteur ou la puéricultrice seraient largement mieux payés que le trader et le conseiller fiscal dont la plus-value est plus que discutable dans la mesure où elle consiste à faire perdre de l'argent à la collectivité.

Ces journalistes étaient les invités du panel qui a ouvert le cycle de conférences-débats organisé par le CEPAG sous le titre d'Etats généraux du Travail. Il s'agit de mener une réflexion de fond sur la place du salariat et son évolution dans notre société.

A travers une série de témoignages, les auteurs décrivent la dérive du salariat à la faveur de la crise et du chômage de masse. La réapparition de métiers «de service» comme les cireurs de pompes.

### Quelques exemples

Le «*métier*» d'hôtesse d'accueil dans un grand palace parisien qui consiste à faire la potiche à l'entrée comme les larbins de l'Ancien Régime, avec pour seule mission de sourire aux «*vieux riches*» arrivants qui passent sans un regard ou au contraire la passent au rayon X avec parfois un commentaire salace.

### Léa, 24 ans

«*Je me suis retrouvée à côté de trois femmes [...] qui racontaient leurs histoires de cul, tous les détails, [...] comme si j'existais pas.*»

Les télé-enquêteurs pour des instituts de sondage qui enchaînent des CDD «*d'usage*», c'est-à-dire des contrats par enquêtes renouvelables à l'infini – ou non... Avec des aller-retours au Pôle Emploi. Disponibilité obligatoire de 9 à 18h ou 12-21h, ou 15-21h ou 17-21h et deux samedis par mois...

### Michel, 42 ans

«*Nous sommes en moyenne entre cent et cent vingt enquêteurs parmi lesquels la direction pioche à sa guise.*» «*On ne sait jamais combien d'heures on va pouvoir taper dans le mois et donc à combien s'élèvera notre salaire. Malheureusement, le montant des loyers et le prix de la bouffe ne suivent pas ces fluctuations...*»

Les livreurs à vélo pour une «*appli*» de repas à domicile bombardés «*auto-entrepreneurs*», c'est-à-dire des indépendants qui ne le sont que pour payer leurs cotisations sociales (23%) alors que la plateforme qui le emploie n'en paie pas. Payés à la course de 6 à 7,50€, ils doivent multiplier les courses et ne pas traîner en route pour gagner leur croûte.

### Abel, 30 ans

«*Pour arriver à un salaire intéressant, il faut travailler une soixantaine d'heures par semaine.*»

Les distributeurs de prospectus publicitaires, étudiants, chômeurs, pensionnés, immigrés, femmes au foyer qui veulent arrondir leurs fins de mois, compléter une pension ou une allocation de misère, ne sont pas mieux lotis. Entre travail à domicile pour trier et assembler les prospectus, puis la tournée à pied pour les distribuer en toutes boîtes ils se font arnaquer sur le temps de travail, donc le salaire. Leur souci s'appelle «*préquantification*». Pour éviter les abus du «*travail à la tâche*», le législateur français a en effet prévu la possibilité pour l'employeur de définir le temps nécessaire pour la distribution. C'est comme le Géo-route de nos facteurs. Le souci étant que le temps imparti pour la distribution ne suffit jamais.

### Andrée, pensionnée

«*Il vaut mieux ne pas compter ses heures, parce que vous êtes perdant à tous les coups. La semaine*



*dernière ça nous a pris cinq heures et demie de préparation à deux! Pareil pour distribuer.*

A raison d'une quinzaine de jours par mois, Andrée et son mari gagnent 360€/mois (pour les deux) soit au final 3€ de l'heure chacun... Ce ne sont que quelques exemples mais il ne faut pas croire que la «*merdification*» est réservée au bas de l'échelle ou un public déjà marginalisé.

Dans un autre livre, intitulé «*Travailler aujourd'hui*», Nicolas Latteur, son auteur, sociologue et formateur au CEPAG, décrit à travers d'autres témoignages, la dégradation des conditions de travail d'ouvriers, d'employés et de cadres, la compétition, le morcellement des tâches, l'isolement et la compétition, la bureaucratisation qui font perdre le sens et le goût du travail bien fait.

Camille, cadre dans une multinationale, explique comment au départ d'équipes solidaires, les travailleurs en sont venus à se méfier les uns des autres. Comment des managers sont parachutés sans rien connaître de l'entreprise, pour faire du chiffre, réorganiser, restructurer. Comment on fixe des objectifs individuels pour ensuite «*évaluer*» les employés de manière à forcer la productivité, comment on compare les chiffres des différents sites, y compris les grilles salariales pour aligner tout le monde sur le «*meilleur*», ou externaliser certaines tâches, services. Les restructurations s'enchaînent.

«*Celles-ci ont plusieurs effets sur*

*l'organisation du travail et sur le travailleur, notamment sur la charge de travail qui s'intensifie, les heures supplémentaires, la pression, le stress, les cadences, etc. Faire toujours plus avec moins de personnel...*»

La mondialisation, la digitalisation de l'économie, la flexibilisation n'augurent rien de bon pour les salariés et toutes les réformes entreprises vont dans le sens d'une dégradation de la condition de travailleur salarié. Quant au salaire, il sert de plus en plus de variable d'ajustement des coûts dans un contexte de concurrence mondiale et de maximisation des profits.

Face à cette évolution, la question se pose de savoir si on va vers la fin du salariat pour passer au précaire et au travail indépendant et/ou à domicile, atomisé via les plateformes numériques. Questions subsidiaires: que devient le syndicalisme? comment organiser les travailleurs isolés, quelle résistance opposer à ces évolutions? Comment maintenir ou reconstruire la solidarité? Quelles alternatives opposer à la merdification du travail?

C'est pour répondre à ces questions que le CEPAG organise ces Etats généraux du travail répartis en cinq journées de réflexion (le matin) et de débats (l'après-midi) avec les acteurs de terrain que sont les délégués et représentants des centrales professionnelles.

Les thèmes abordés et débattus seront les suivants:  
• Le 20 juin 2017; la précarisation

- du travail.
- Le 20 septembre 2017; la révolution numérique.
- Le 17 novembre 2017: temps de travail et flexibilité.
- Le 26 janvier 2018: santé et travail.
- Le 6 mars 2018: stratégies et résistances – enjeux et défis du syndicat.

Chaque thème sera d'abord débattu par un panel d'invités extérieurs (universitaires, économistes, services d'études syndicaux, etc.) ou issus des organisations partenaires: le CEPAG (Centre d'Education populaire André Genot), la FAR (Form'action André Renard) le GRESEA (Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative), du RTA (Réalisation-Téléinformation-Animation), le RWLP (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté), l'Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, l'Université Populaire de Bruxelles.

**Seules les matinées d'introduction aux débats de l'après-midi réservés aux représentants des centrales professionnelles FGTB sont ouvertes à tous les publics.**

**Inscription obligatoire: cepag@cepag.be ou 081/26.51.56.**

## &gt; LIVRE

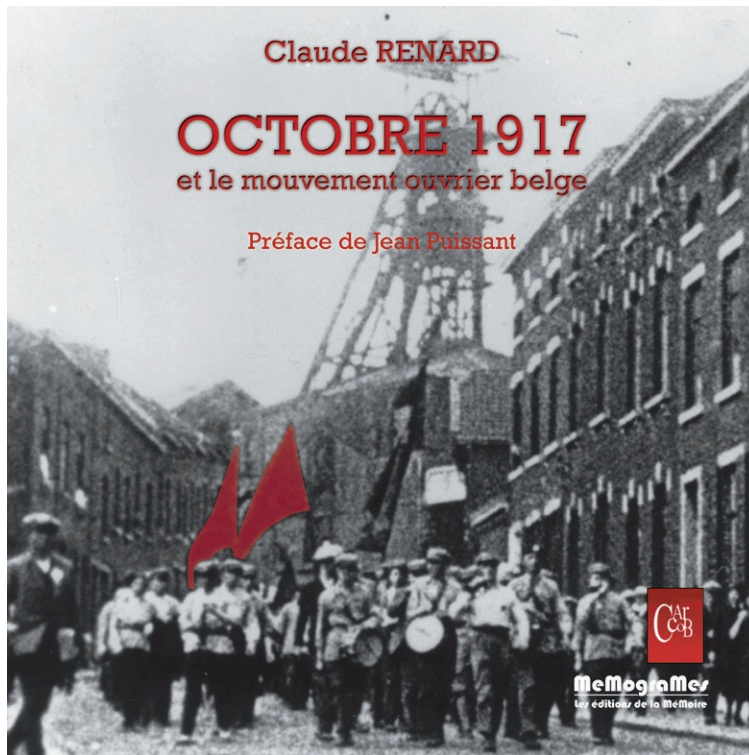
## Octobre 1917 et le mouvement ouvrier belge

La Révolution russe de 1917 a changé la face du 20<sup>e</sup> siècle. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les prolétaires prennent le pouvoir - et le gardent - à l'échelle d'un pays, soulevant un espoir fou à travers toute la planète. Cette révolution n'a pas embrasé l'Europe entière à commencer par l'Allemagne comme l'espérait Lénine, mais la crainte du «péril rouge» qu'elle a soulevée dans la bourgeoisie du reste de l'Europe a contribué à ouvrir la voie à une série de réformes - à commencer chez nous par le suffrage universel - et à l'amélioration de la condition ouvrière.

La révolution d'Octobre va aussi provoquer la polémique au sein du Parti Ouvrier Belge emmené alors par Emile Vandervelde qui finira par une scission. Emmenée par le syndicaliste Joseph Jacquemotte, une aile plus à gauche quitte en effet le P.O.B., adhère à la 3<sup>e</sup> Internationale (le Komintern) créée par Lénine, et coalesce différentes factions, réunies en 1921 au sein du nouveau Parti communiste de Belgique.

50 ans après la révolution russe, Claude Renard qui fut sénateur, vice-président du PCB, puis dirigeant de l'aile wallonne et francophone de son parti, y avait consacré un livre. A l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire, ce livre a été réédité, rehaussé de 50 pages de photos, pour la plupart inédites. Jean Puissant, professeur émérite de l'ULB, en signe la préface. Quant à Claude Renard, aujourd'hui âgé de 90 ans, il nous offre, avec sa postface, un nouvel éclairage, complémentaire avec le regard critique y compris à son égard de l'historien bien conscient qu'un an plus tard, il n'aurait pas écrit tout à fait la même chose vu l'impact - sans doute tardif - sur sa perception de l'URSS et du stalinisme - qu'a constitué le printemps de Prague de 1968.

A noter pour ceux qui s'intéressent à l'histoire du POB juste avant la révolution d'Octobre 1917 que les éditions Couleurs Livre viennent de rééditer le livre de Marcel Liebman:



«Les Socialistes belges 1885-1918».

Claude Renard, Octobre 1917 et le mouvement ouvrier belge, Arquennes, édité par CARCoB en collaboration avec les Éditions Memogrammes.

CARCoB <http://www.carcob.eu> - <https://www.facebook.com/carcobasbl/> Rue de la Caserne, 33 - 1000 Bruxelles

02/513.15.83. [carcob@skynet.be](mailto:carcob@skynet.be)

Memogrammes: <http://memogrammes.skynetblogs.be/> <https://www.facebook.com/memogrammes> <https://twitter.com/memogrammes> Villa Voltaire - 65, Chaussée de Nivelles - 7181 Arquennes 067/63.71.10. 0472/96.06.76. [memogrammes@yahoo.fr](mailto:memogrammes@yahoo.fr)

## &gt; INDEX DE MAI 2017

## Indexation de 2% des allocations sociales

Ça y est: l'indice pivot de 103,04 a été dépassé. L'indice santé lissé du mois de mai s'élève en effet à 103,21. Cela signifie que les allocations sociales seront indexées de 2 % en juin.

Indice des prix à la consommation	Indice santé	Indice santé lissé
105	105,42	103,21

En mai, l'indice des prix à la consommation a baissé de 0,09% par rapport à avril. En rythme annuel, l'inflation se chiffre à 1,86%. L'indice santé a quant à lui augmenté de 1,59% par rapport à mai 2016. C'est cet indice qui sert de base à l'indexation des loyers.

Les principaux éléments qui expliquent cette évolution en positif sont les suivants : achats de véhicules (0,04), viande (0,025), voyages à l'étranger et citytrip (0,02), médicaments (0,02) et lait, fromage et œufs (0,02). Les principaux éléments qui expliquent cette évolution en négatif sont les suivants: Fruits (-0,08), carburants (-0,07), légumes (-0,055) et billets d'avion (-0,03).

## JEUNES FGTB

### Débat citoyen et détente avec les Jeunes FGTB

La formation Jeunes FGTB (anciennement «camp Jeunes FGTB») aura lieu cette année du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, à l'auberge de jeunesse de Mons. Forts de nos précédents succès, d'un programme attrayant et de la venue, cette année, de jeunes militants syndicaux français (Sud Solidaires) et tunisiens (UGTT), nous espérons, avec votre soutien, faire de cet évènement une belle réussite.

Au programme: se retrouver avec les Jeunes FGTB, pour discuter de thématiques qui concernent la justice sociale, le travail, l'enseignement, l'antifascisme, la solidarité d'ici et d'ailleurs... Cette année la formation sera essentiellement axée sur le temps de travail et l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Cet évènement constitue un moment central de la dynamique interprofessionnelle et participative des Jeunes FGTB.

Cette formation réunira, pendant 5 jours, plusieurs dizaines de jeunes issus de milieux, centrales et régionales différentes. Le programme a été conçu par les jeunes eux-mêmes, sur la base de leurs préoccupations syndicales et citoyennes, en incluant cette fois une dimension internationale avec des regards croisés de jeunes de pays étrangers, sur des questions bien d'actualité au sein de notre organisation.

Les participants seront hébergés dans une auberge de Jeunesse dans le centre de la Cité du Doudou, à Mons, et proche de toutes les facilités, comme la gare et les commerces.

Vous pouvez aller voir les photos sur le site: <http://www.lesaubergesdejeunesse.be/website/action/hotel?id=7>

Ne tardez pas à vous inscrire ! 60 places sont disponibles, et 22 en plus sont déjà réservées pour nos partenaires étrangers.

#### Infos pratiques:

**Attention la formation se fait en entier! Donc inscription obligatoire pour les 5 jours!**

Le déplacement jusque Mons est à prendre en charge personnellement, préférez donc le covoiturage. La formation se termine le dimanche 1<sup>er</sup> octobre à 14h.

Chaque participant-e doit payer 30 € sur le numéro de compte bancaire des Jeunes FGTB

BE08 8778 0348 0113 pour le 20 juin 2017 et absolument confirmer ce paiement par mail à [valerie.renard@jeunes-fgtb.be](mailto:valerie.renard@jeunes-fgtb.be)

L'acompte reçu validera l'inscription à la formation syndicale.

Documents à compléter et à renvoyer avant le 20 juin à ton permanent Jeunes FGTB régional:

- L'autorisation parentale (pour les - de 18 ans);
- La fiche d'inscription;
- La fiche médicale individuelle (+ ne pas oublier votre pharmacie personnelle et de nous indiquer si vous suivez un traitement médical spécifique);
- La fiche allergies.

**Réservations pour le 20 juin 2017 auprès du Permanent Jeunes FGTB de votre Régionale (<http://jeunes-fgtb.be/les-animateurs-pres-de-chez-toi/>) ou de [valerie.renard@jeunes-fgtb.be](mailto:valerie.renard@jeunes-fgtb.be) (qui transmettra à votre Permanent Jeunes FGTB ou votre Responsable de Centrale pour accord).**

> CONSOMMATION

# Téléphonie: voyagez plus léger

A partir du 15 juin, les frais dits de «roaming» disparaîtront au sein de l'Union européenne. Concrètement, cela signifie que le tarif belge sera appliqué lorsque vous utilisez votre téléphone portable au sein de l'Union.

**B**onne nouvelle pour les vacanciers connectés, du moins pour ceux qui voyagent au sein de l'Union européenne. Les frais d'itinérance - ou de roaming - sont amenés à disparaître dans quelques jours, à partir du 15 juin 2017.

**Concrètement, de quoi s'agit-il?**

«À partir du 15 juin 2017, quand vous utiliserez votre appareil mobile alors que vous êtes en déplacement dans l'UE, vous paierez le même prix que quand vous trouvez dans votre pays. Vous bénéficierez donc de l'itinérance aux tarifs nationaux, sous réserve des politiques d'utilisation raisonnable appliquées par les opérateurs. Par exemple, si vous avez, dans votre pays, un forfait mensuel comprenant un certain nombre de minutes d'appel et de SMS et un certain volume de données, tous les appels émis, les SMS envoyés et les données consommées lorsque vous vous rendez dans un autre pays de l'UE seront déduits de ce forfait comme si vous étiez chez vous, sans frais supplémentaires», indique la Commission européenne à ce sujet.

L'on parle donc des pays de la zone «UE», ce qui n'inclut pas, par exemple, la Suisse, ou encore Andorre. Voici la liste des pays concernés: la Bulgarie, Chypre (à l'exception de la partie turque et de la zone neutre de l'ONU), le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, la Finlande, la France (y compris la Guyane française, la Guadeloupe, la Réunion, la Martinique, Mayotte, Saint-Martin), la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Croatie, la Lettonie, la Lituanie, le



Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal (y compris les Açores & Madère), la Roumanie, Saint-Marin, la Slovaquie, l'Espagne, la République tchèque, le Vatican, le Royaume-Uni (y compris Gibraltar) et la Suède. A ces pays s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Important, il s'agit bien de règles qui concernent l'usage du téléphone à l'étranger. Les appels internationaux depuis la Belgique vers d'autres pays de l'UE ne relèvent pas de cette nouvelle législation.

L'on parle d'utilisation raisonnable, de quoi s'agit-il? «Les opérateurs de réseau mobile doivent fournir les services d'itinérance au tarif national à leurs clients qui résident habituellement dans l'État membre où ces opérateurs sont établis, ou qui ont, avec cet État membre, des liens stables, lors des déplacements ponctuels de ces clients dans l'Union. Si nécessaire, les opérateurs peuvent demander à leurs clients de produire une

preuve de résidence ou de l'existence de liens stables avec l'État membre en question.» Pour éviter les abus liés par exemple aux expatriés, qui continueraient d'utiliser à l'étranger - et en permanence - un abonnement acheté moins cher dans leur pays d'origine, il est prévu que les opérateurs puissent vérifier si l'utilisateur se connecte bel et bien régulièrement dans le pays où il est client. La Commission l'indique: la suppression des frais de roaming est prévue pour les gens qui voyagent, non pour ceux qui s'installent à l'étranger de manière permanente ou prolongée. «Pour établir que l'utilisation de l'itinérance aux tarifs nationaux est abusive ou anormale, l'opérateur devra démontrer que les abus se sont déroulés sur une période d'au moins quatre mois. Si un client passe plus de deux mois sur quatre à l'étranger et y a, sur cette période, une consommation plus importante que dans son pays, l'opérateur peut lui envoyer un message d'alerte. À partir de la réception de ce message, le client disposera

de deux semaines pour éclaircir la situation.»

La très grande majorité des Européens séjourne à l'étranger moins de 30 jours par an, et n'est donc pas concerné par ces vérifications. De même pour les travailleurs frontaliers, qui utilisent leur téléphone à l'étranger mais sont protégés par le fait de rentrer chaque jour dans leur pays.

Il n'y a pas lieu de s'enregistrer pour bénéficier de l'itinérance aux tarifs nationaux. À partir du 15 juin 2017, ce régime deviendra l'option par défaut pour tous les contrats de téléphonie mobile comprenant l'itinérance.

**En cas de dépassement de votre abonnement**

En cas de dépassement des volumes contractuels en itinérance, les frais supplémentaires facturés aux consommateurs ne pourront pas être supérieurs aux plafonds

des tarifs de gros de l'itinérance approuvés par les instances européennes.

Les plafonds des tarifs de gros de l'itinérance approuvés par les négociateurs de l'UE sont les suivants: - 3,2 centimes par minute pour les appels vocaux, à partir du 15 juin 2017; - 1 centime par SMS, à partir du 15 juin 2017; - Pour les plafonds applicables aux données, une réduction progressive sur 5 ans pour passer de 7,7€ par GB (à partir du 15 juin 2017) à 6€ par GB (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018), 4,5€ par GB (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019), 3,5€ par GB (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020), 3€ par GB (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021) à 2,5€ par GB à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022).

**Lire les dernières informations sur le sujet:** [http://europa.eu/rapid/press-release\\_MEMO-17-913\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-17-913_fr.htm)

## Netflix en vacances?

Les citoyens européens abonnés à des films et séries télévisées en ligne pourront bientôt accéder à ce contenu lorsqu'ils voyagent ou résident temporairement dans un autre pays de l'UE.

Les citoyens européens en visite dans un autre pays de l'UE rencontrent souvent des restrictions pour accéder aux services de contenu en ligne - tels que des films, des séries télévisées, de la musique, des jeux, ou des événements sportifs - pour lesquels ils disposent d'un abonnement payant dans leur pays d'origine.

Les nouvelles règles, qui ont été adoptées jeudi 18 mai en plénière et qui ont fait l'objet d'un accord informel entre les négociateurs du Parlement et du Conseil en février 2017, supprimeront ces restrictions pour que les citoyens européens puissent accéder à des services en

ligne, tels que Netflix, HBO Go, Amazon Prime, Spotify ou Deezer, lorsqu'ils se trouvent dans un autre État membre de l'UE pour passer des vacances, étudier ou dans le cadre de leur travail.

Les nouvelles dispositions ont été adoptées par 586 voix pour, 34 voix contre et 8 abstentions. Le projet législatif doit encore être adopté formellement par le Conseil des ministres. Les États membres disposeront d'un délai de neuf mois à partir de la date d'entrée en vigueur du règlement pour appliquer les nouvelles règles.

# Syndicats MAGAZINE

**Rédaction:**

Syndicats - 42 rue Haute, 1000 Bruxelles

Nicolas Errante: rédacteur en chef - Tél.: 02/506.82.44  
Auréli Vandecasteele: journaliste. Tél.: 02/506.83.11  
E-Mail: syndicats@fgtb.be

**Secrétariat:**

Sabine Vincent - Tél.: 02/506.82.45  
**Service abonnements:** 02/506.82.11



## > LE MYTHE DE LA FLEXIBILITÉ

# La dérégulation ne crée pas d'emplois

Alors que la Belgique a adopté un Plan Peeters qui dérégule largement le marché du travail et que la France après avoir adopté au forceps une «Loi Travail» sous Hollande s'apprête à renforcer sous Macron la dérégulation du droit du travail, une étude de l'Institut syndical européen ETUI, dénonce le mythe de la dérégulation qui, dit-elle, ne crée pas d'emploi mais bien de la précarité.

L'étude dirigée par Agnieszka Piasna et Martin Myant compare les politiques de dérégulation dans différents pays et mesure leurs effets sur l'emploi.

L'étude constate que si l'emploi a chuté à cause de la crise financière et de la dérégulation des marchés financiers, les politiques menées se sont attaquées à la régulation du marché du travail désignée comme principale cause du chômage et de la segmentation du marché du travail en Europe.

Ainsi des politiques de dérégulation du marché du travail ont été imposées aux pays de l'Union par la Commission européenne, entraînant un affaiblissement important de la protection de l'emploi dans certains États membres, mais pas dans tous.

L'étude examine les cas de neuf

pays différents: l'Espagne, l'Italie, l'Estonie, la Slovaquie, la Pologne, l'Allemagne, la France, le Danemark et le Royaume-Uni (alors dans l'UE). Elle examine les effets précis sur les niveaux et les formes d'emploi des changements dans la réglementation du travail.

- Le livre démontre que la réduction de la protection de l'emploi n'apporte pas d'avantages au marché du travail ou à l'économie.  
- Les changements postérieurs à la crise ont été accompagnés d'augmentations de la précarité de l'emploi dans les pays les plus zélés dans leurs efforts de dérégulation. Lorsque de nouveaux emplois sont apparus, ils étaient plus susceptibles que dans le passé d'être atypiques et de mauvaise qualité, comme l'illustre la croissance des emplois à temps partiel, les contrats tem-

poraires ou le travail autonome en solo.

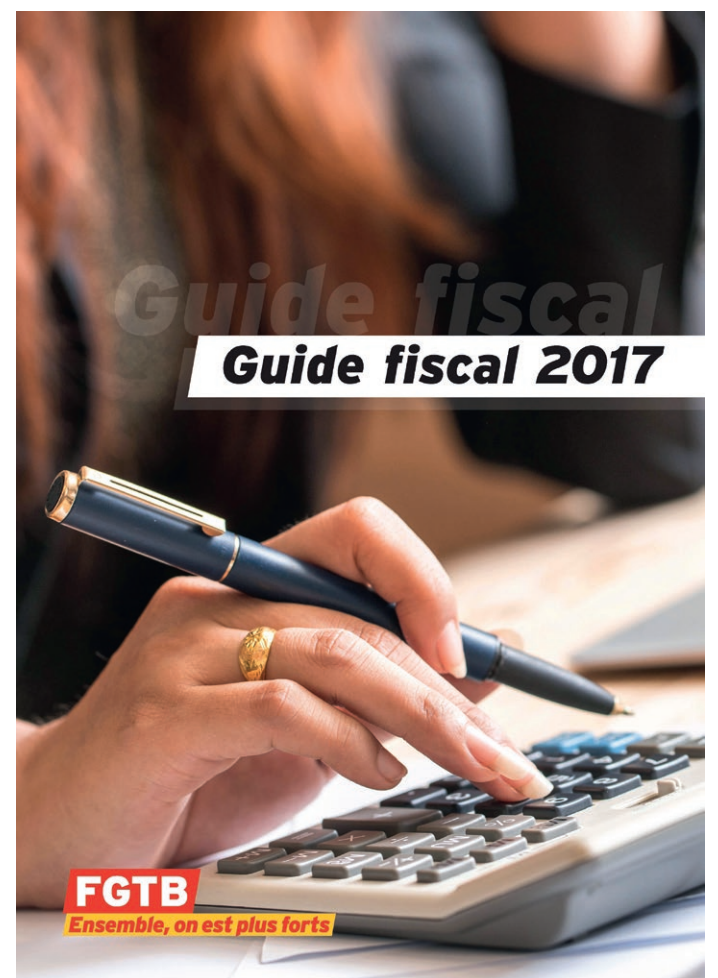
- Bien que le nombre de travailleurs à contrat à durée déterminée ait diminué dans certains pays au début de la crise, les travailleurs temporaires étant les premiers à être mis à pied, leur part dans la main-d'œuvre a de nouveau augmenté après 2013 à mesure que la création d'emplois reprenait.
- Les réformes semblent avoir contribué à une segmentation du marché du travail plus prononcées, plutôt qu'à sa réduction.
- Entre 2000 et 2014, le Danemark n'a connu que deux réformes du marché du travail, alors que la Slovaquie en a connu 23 et l'Italie 50. Il n'y a pas d'impact évident du nombre de réformes en termes d'emplois rapportés au PIB.
- La chute des investissements dans la production d'énergie renouvelable a transformé l'UE de leader en retardataire dans le développement des énergies propres dans le monde.

L'étude n'existe qu'en anglais sous le titre de «*Myths of employment deregulation: how it neither creates jobs nor reduces labour market segmentation*». Elle est téléchargeable sur le site de ETUI; <http://www.etui.org/Publications>

## Bilan de la «flexicurité» aux Pays-Bas: le système doit offrir plus de sécurité

Aux Pays-Bas, le nombre de travailleurs flexibles est passé de 2,1 millions à 3,2 millions entre 2003 et 2015. Près d'un tiers des travailleurs flexibles (31%) sont des indépendants sans personnel. Ils sont suivis par les travailleurs en disponibilité/intérimaires (17%) et les travailleurs temporaires avec une perspective d'un emploi permanent (13%).

Le travail flexible est très inégalement réparti selon les générations: ce sont les catégories d'âge extrêmes qui sont les plus touchées. Près de 70% des travailleurs entre 15 et 25 ans sont concernés, et même plus de 80% des travailleurs de 65 ans et plus. Ces chiffres proviennent d'un rapport intitulé «*Pour plus de sécurité. L'avenir des travailleurs flexibles et de l'organisation moderne du travail*», réalisé par le Conseil scientifique néerlandais pour la politique gouvernementale (WRR). Il en ressort que la sécurité n'a pas suivi l'évolution de la flexibilité comme supposé dans le concept de flexicurité.



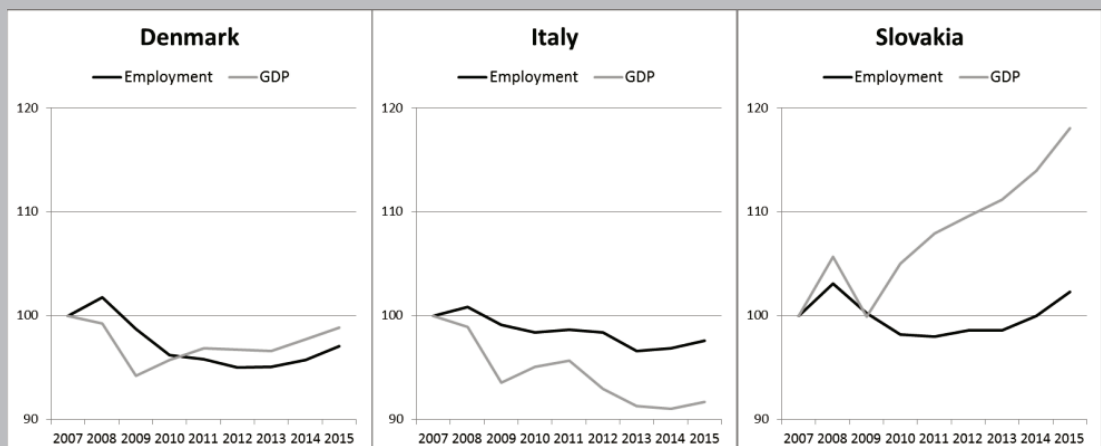
## Commandez le Guide fiscal FGTB 2017

Le nouveau Guide fiscal FGTB pour l'exercice d'imposition 2017-revenus 2016 est prêt. Vous pouvez le commander.

Il contient:

- Les nouveautés et nouvelles rubriques pour l'exercice 2017, en tant compte notamment:
  - des conséquences de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat et de la régionalisation de certaines déductions fiscales.
  - des suites du tax-shift
- une série de conseils pour aider les affiliés à remplir leur déclaration en 2017, un barème fiscal facile à l'emploi, etc;
- En outre, seront reprises certaines mesures qui auront une influence sur les revenus de l'année 2017 (déclaration 2018).
- le barème du précompte professionnel applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et retenu sur les salaires, traitements, pensions et autres différentes allocations sociales. La partie relative au barème du précompte professionnel comprendra également les tarifs spéciaux appliqués au pécule de vacances, au treizième mois, aux indemnités de préavis;
- les procédures à suivre et les délais à respecter lorsque vous n'êtes pas d'accord avec l'imposition établie (comment introduire un recours? quels recours? dans quels délais? chez qui?);
- Des renseignements utiles pour certaines catégories de personnes (pensionnés, étudiants), pour faire face à certaines situations (exercice d'une activité indépendante complémentaire) et pour obtenir certaines réductions du précompte immobilier;
- Le schéma de calcul du revenu imposable et des impôts dus.

Commandez le nouveau Guide fiscal 2017 maintenant en payant 6 euros (frais de port inclus) sur le compte BE 07 878-3985901-66 (BIC: BNAGBEBB), avec le message «*Guide fiscal 2017*». N'oubliez pas d'ajouter vos nom et adresse! Le guide vous sera livré dès réception de votre commande.



- Le Danemark a connu une baisse, puis un remontée de l'emploi total similaire à celui de l'Italie et de la Slovaquie.

- La Slovaquie a connu une croissance rapide du PIB qui a reposé sur la poursuite des tendances passées, mais le grand nombre des réformes du marché du travail n'ont donné lieu à aucune évolution de la croissance de l'emploi.

- L'Italie a connu une chute du PIB suite aux politiques macroéconomiques qu'elle a poursuivies en tant que membre de la zone euro, alors que l'emploi était relativement meilleur avant que les principales réformes n'aient été mises en œuvre, mais pas après.

### PREMIERE EN BELGIQUE!

## Théâtre: «La violence des riches»

Cité Miroir - Mardi 13 juin 2017 à 20h - Place Xavier Neujean, 22 - 4000 Liège

Le CEPAG et ses partenaires - MWB-FGTB, FGTB wallonne, Promotion & Culture, FPS Liège, Actrices & Acteurs des Temps Présents et l'Ecole des Solidarités - vous invitent à découvrir, pour la première fois en Belgique, l'adaptation pour la scène de l'ouvrage de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, «*la Violence des riches*» (Ed. la Découverte, 2015).

Avec la complicité du couple de sociologues militants, la compagnie Vaguement Compétitifs s'est saisie de leurs travaux et en propose une adaptation critique, drôle, mordante et inscrite dans une démarche d'éducation populaire.

10€/5€ (demandeur d'emploi, allocataire social, étudiant, pensionné)

Réservations: La Cité Miroir - 04/230 70 50 - [reservation@citemiroir.be](mailto:reservation@citemiroir.be)



Photo: Nam.Art! Photography

## &gt; POINT DE VUE

## La Loi Major une nouvelle fois sauvée!

**L**e 17 mai dernier, la Commission européenne a pris la décision de mettre fin à la procédure d'infraction qu'elle avait lancée contre l'État belge à cause de la loi belge sur le travail portuaire, la fameuse Loi Major. Cette décision signifie donc la fin de la énième attaque contre le statut des dockers belges. Une attaque initiée par le mecène d'art Fernand Huts et relayée sans réserve par le commissaire européen de l'époque, Siim Kallas.

**Les gagnants sont ...**

Cette énième bataille livrée sur le travail portuaire étant terminée, les gagnants et les perdants sont connus. Du côté des gagnants on retrouve les organisations syndicales, la concertation sociale avec un ministre qui a pris la concertation au sérieux et surtout... les travailleurs portuaires. C'est en effet grâce à leur détermination et aussi - n'ayons pas peur de le dire - à la fermeté de l'UBT qu'une solution positive a pu être trouvée. Notre secrétaire fédéral du secteur des Ports, Marc Loridan, et son équipe ont mené de main de maître ce processus difficile dans un seul but, celui de protéger le statut des travailleurs portuaires belges. Il s'agit aussi d'une victoire de la concertation sociale. Les partenaires sociaux, du moins les plus raisonnables d'entre eux, ont choisi la voie du dialogue social pour s'attaquer à ce problème, avec succès, démontrant ainsi une nouvelle fois que la concertation est utile et que ceux qui veulent la brider ont tort.

Ajoutons aussi que le ministre de l'Emploi, Kris Peeters, a soutenu lui aussi cette démarche. Il y a beaucoup à redire à la politique du gouvernement fédéral mais dans ce dossier, le ministre Peeters a choisi la bonne approche, à savoir promouvoir la recherche d'une solution négociée.

**Mais il y aussi... de mauvais perdants**

L'encre de l'accord était à peine séchée que Fernand Huts, le PDG de la Katoennatie, s'est une nouvelle fois montré très mauvais perdant. C'est en effet lui qui mène depuis des années un combat idéologique contre les travailleurs portuaires, qui a monté la Commission contre leur statut, qui a saboté la concertation... Mais ce provocateur a perdu cette bataille, et ce ne sera pas la seule qu'il perdra. Les agissements de cet «*entrepreneur à succès*» ont dévoilé sa véritable nature: montages fiscaux aux Bahamas pour éviter ou frauder le fisc, échec de son projet de construire un terminal à Montevideo,...

Pourtant, il reste le «*chouchou*» d'une certaine presse qui se plaît à diffuser ses racontars sur les «*dockers contraints à mettre des soutiens-gorge en boîte*». C'est d'ailleurs à cause de son attitude extrémiste qu'il est complètement isolé dans les milieux patronaux. À quand une émission télé sur l'exploitation des travailleurs intérimaires par la Katoennatie?

Et puis, il y a cet «*expert*», le professeur Van Hooydonck, qui se démène comme un diable pour donner au combat idéologique de Huts un semblant de valeur scientifique et y conférer un caractère savant. Il a aussi été le premier à nuancer la décision de la Commission qui n'aurait qu'un caractère «*provisoire et conditionnel*». Mauvais perdants!

Mais les forces ultralibérales en Europe et au sein de la Commission européenne elles aussi ont dû battre en retraite. Ce sont ces forces qui sont à l'origine des procédures d'infraction lancées contre les États membres qui souhaitent protéger leurs acquis sociaux. Par exemple contre l'Allemagne et l'Autriche qui ont instauré un salaire minimum dans le transport routier, ou contre la Belgique qui entend conserver un statut décent pour ses travailleurs portuaires. Mais quand il s'agit de réagir contre les entreprises boîtes aux lettres en Europe de l'Est ou contre les États membres qui tolèrent et favorisent les pratiques de dumping social, ces mêmes technocrates sont aux abonnés absents.

**Et les saboteurs de l'Open-VLD**

Il est quand même fort de café que l'Open-VLD estime nécessaire de faire sauter - comme de vrais terroristes - un accord conclu entre interlocuteurs sociaux après de laborieuses négociations. Selon les libéraux flamands, l'activité logistique dans les zones portuaires ne devrait pas relever de la Loi Major. Et voilà qu'ils déposent une proposition de loi dans ce sens à la Chambre. Ils se comportent ainsi comme les valets de Huts. Ils trouvent donc que la logistique dans les zones portuaires doit être effectuée par une main d'œuvre exploitée et mal payée, car c'est cela que veut le PDG de la Katoennatie.

Les libéraux flamands rencontreront l'UBT sur leur chemin, tout comme en ont fait l'expérience Di Palacio, Kallas et Bulc. Leur truc ultralibéral n'a pas marché, leurs velléités dérégulatrices ont échoué. Voilà une victoire pour tous ceux qui se battent pour une Europe sociale. A l'avenir, nous continuerons à nous opposer à toute attaque contre le statut du docker. Que l'Open-VLD se le tienne pour dit!



**Frank Moreels**  
Président de l'UBT  
18 mai 2017

## &gt; CONGRÈS DE L'ETF À BARCELONE

## Frank Moreels élu président



**Le cinquième congrès de l'ETF, qui a eu lieu à Barcelone, a élu Frank Moreels à la présidence de la Fédération européenne des travailleurs du transport. Plus de 230 centrales syndicales ont participé au congrès au cours duquel le président de l'UBT a été élu par une large majorité pour assurer la présidence jusqu'au prochain congrès.**

**Représentation importante des femmes et des jeunes de l'UBT**

Le congrès de l'UBT a consacré une attention toute spéciale aux jeunes et aux femmes



dans le syndicat. Quatre jeunes de l'UBT ont défendu nos couleurs. Nick Loridan a été délégué par les jeunes pour siéger au Comité exécutif de l'ETF. Par ailleurs, Monique Verbeek a été désignée par les femmes pour siéger également au Comité exécutif.

**L'**ETF (la Fédération européenne des travailleurs du transport) est le syndicat européen du transport auquel l'UBT est affiliée depuis de nombreuses décennies. L'ETF défend les intérêts au niveau européen des travailleurs de l'aviation civile, des ports, de la pêche maritime, de la navigation intérieure, de la logistique, du transport maritime, des chemins de fer, du transport routier, du tourisme et des transports en commun. L'ETF organise aussi les femmes et les jeunes.

**Les défis futurs**

Frank Moreels a souligné qu'il faut poursuivre sans relâche la lutte contre le dumping social. Des syndicats forts ont la capacité de stopper l'exploitation des travailleurs et la concurrence déloyale. Il faudra également relever le défi de la numérisation, une évolution qui bouleversera profondément le secteur: les emplois d'aujourd'hui dans le transport seront-ils encore les emplois de demain? Nous devons élaborer des stratégies syndicales nouvelles pour y faire face.



## FISCALITÉ

# Le jour de la justice fiscale

Comme chaque année, le Réseau pour la Justice Fiscale (RJF) et le Financieel Actie Netwerk (FAN) organisent un «Tax Justice Day», la journée pour une fiscalité juste. Ce sera cette année le 8 juin. La FGTB est membre de ces réseaux et s'est jusqu'ici toujours jointe aux actions.

L'objectif est de prendre le contrepied du très libéral «Tax Freedom Day», un concept (trop) largement abordé dans les médias inventé par PWC (PricewaterhouseCoopers) entreprise américaine d'audit et de conseil (d'évasion) fiscal(e) aux entreprises. Il s'agit de la journée où le Belge a payé tous ses impôts pour cette année. «A partir de ce jour seulement, il travaille pour son propre compte», selon la pensée sous-jacente.

Le Tax Justice Day veut au contraire souligner l'importance des impôts tout en attirant l'attention sur le caractère inégalitaire de cette fiscalité tatillonne avec les petits contribuables et laxiste avec les gros comme le démontrent les «excess profit rulings», petits arrangements entre le fisc et les grandes entreprises pour minimiser l'impôt. Or l'impôt est au centre des choix de sociétés. Les impôts sont une source importante de revenus pour l'Etat, qui peut ainsi financer ses services collectifs dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

Cette année le Tax Justice Day mettra l'accent sur la transparence fiscale.

## > LES CONSTATS

### La Belgique la fois paradis et enfer fiscal

#### Enfer pour le travail

Selon l'étude de l'OCDE «Taxing wages 2017» la Belgique est le pays de l'OCDE (les 36 pays les plus industrialisés du monde) où les la fiscalité et la parafiscalité (taxes et cotisations sociales personnelles et employeur cumulées) sont les plus élevées. Ce que l'on appelle le «coin fiscal», c'est-à-dire la différence entre le coût salarial brut et le salaire net atteint en effet chez nous 54% contre 36% pour la moyenne OCDE. Et encore, il a légèrement reculé de 1,3% avec le tax shift qui a réduit fortement les cotisations employeurs et légèrement l'impôt direct tout en augmentant d'autre part les taxes sur la consommation après avoir bloqué les salaires.

Depuis 2000, on ne peut dire que cela a beaucoup changé: pour l'OCDE le coin fiscal moyen a baissé de 1%. Pour ce qui est de l'impôt des sociétés, cependant le taux d'imposition est passé de 35% à 23% entre 1995 et 2014 dans l'Union Européenne. Dans ce domaine, la Belgique est aussi sur les premières marches du podium avec un taux de 34% pour l'impôt des sociétés (ISOC), même si le taux réels, de la bouche même de la FEB est de 27%.

#### Paradis pour le capital

L'impôt des sociétés est relativement

À ce thème sont liées trois revendications dont une au niveau belge et deux au niveau européen:

#### Mettre fin au paradis fiscal belge

À la suite de la crise financière, l'échange automatique des informations financières entre les banques et les autorités fiscales s'est accéléré dans le monde entier. La Belgique participe à cet échange de données pour les détenteurs de compte qui n'ont pas leur domicile en Belgique. Mais le secret bancaire existe encore toujours pour les détenteurs de compte qui résident officiellement dans notre pays. Quiconque ne souhaite pas avoir des contacts trop étroits avec le fisc a donc tout intérêt à ouvrir un compte en Belgique et non à l'étranger.

#### Information fiscale obligatoire pays par pays

Les paradis fiscaux offrent aux multinationales des possibilités illimitées d'éviter les impôts. Pour éviter cela, les entreprises transnationales doivent être obligées de publier, pays par pays, des informations sur leur chiffre d'affaires, le nombre de

membres du personnel occupés, les bénéfices réalisés et les impôts payés. Ces informations doivent aider à révéler les mécanismes qui permettent l'évasion fiscale et à imposer les entreprises dans les pays où elles exercent leurs activités. Les nombreux postes de déduction fiscale pour les grandes entreprises doivent être fortement restreints, voire supprimés.

#### Démasquer les grands fraudeurs

Les révélations successives (Offshore Leaks, Swiss Leaks, Panama Papers, Bahamas Papers) ont montré à suffisance comment de grandes entreprises et des détenteurs de grosses fortunes réussissent à cacher leurs patrimoines en créant des sociétés écrans dans des paradis fiscaux. Ces sociétés permettent de procéder à des transactions financières de façon anonyme et en toute impunité. Il est impossible d'envisager de les taxer puisque les comptes sont détenus par des sociétés «boîtes aux lettres» anonymes. C'est pourquoi il est indispensable de créer des registres publics d'entreprises transparents partout dans le monde, qui mentionneront les noms des véritables propriétaires des entreprises, trusts et fondations diverses.

Pour en savoir plus: [https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file\\_attachments/bp-economy-for-99-percent-160117-fr.pdf](https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp-economy-for-99-percent-160117-fr.pdf)

où sont générés ces bénéfices.

La Belgique, comme le Luxembourg, accorde des «excess profit rulings» aux grosses entreprises qui consiste à négocier préalablement l'impôt à l'avantage des sociétés. Sommée par l'Europe de revoir certains de ces accords qui relèvent des aides d'Etat illégales et de la concurrence déloyale, la Belgique s'y refuse. Elle pourrait récupérer plus d'un milliard 150 millions d'euros!

Ainsi IKEA SERVICE CENTER n'a payé en 2015 que 2,1% d'impôt des sociétés sur un bénéfice de 504 millions d'euros. AB-INBEV tient le pompon avec un impôt de 0,01% sur un bénéfice 2015 de 924 millions...

Pour rappel, le taux d'imposition moyen à l'impôt des personnes physiques tourne autour des 28%. Le coin fiscal est de 54%. Sur le net qui lui reste le contribuable moyen paie encore 21% de TVA sur ce qu'il consomme et 30% de précompte sur les intérêts de ce qu'il peut mettre de côté au-delà du montant exonéré sur les comptes d'épargne, sans oublier les droits d'enregistrement à l'achat d'une maison ou la TVA à la construction ou encore les droits de succession quand l'heure a sonné de passer de vie à trépas.

## A paradis fiscal par

Différentes études, dont une de l'institut d'économie de l'ULB, évaluent la fraude fiscale chez nous à 40 milliards par an. Les révélations successives depuis quelques années, WikiLeaks, Swiss Leaks, LuxLeaks, Panama Papers et maintenant la filière maltaise, ont donné corps à ces évaluations contestées par les ministres successifs des Finances auxquels on a demandé des comptes quant à la lutte contre la fraude.

Elles ont aussi donné des noms de paradis fiscaux (Îles Vierges, Jersey, Caïman, Panama, Bahamas, Suisse, Liechtenstein, Luxembourg...) et des noms d'individus et de familles fortunés, de sociétés. Les nombreuses

amnisties fiscales dites uniques (DLU) n'ont pas suffi à convaincre ces grands fraudeurs à rapatrier et déclarer leur argent. Si la Belgique est un petit paradis fiscal, notamment pour nos voisins français, il y a mieux ailleurs. Loin, certes, mais hors d'atteinte.

Il faut dire que les grands fraudeurs n'ont pas trop de quoi s'inquiéter: alors que les contribuables belges peinent à remplir leur déclaration fiscale étoffée chaque année de cases supplémentaires afin de n'oublier aucune source de revenu, les fraudeurs aidés par des avocats d'affaires et des bureaux de conseil genre PWC peuvent dormir en paix.



LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE POURRAIT RAPPORTER 20 MILLIARDS D'EUROS



LES PARADIS FISCAUX COÛTENT LA VIE À 6 MILLIONS D'ENFANTS

D'après les Nations Unies (CNUCED) l'optimisation fiscale des multinationales fait perdre 100 milliards de dollars par an de recettes fiscales aux pays en voie de développement (200 milliards selon le FMI).

Avec l'argent perdu ils auraient pu envoyer à l'école 124 millions d'enfants et financer des interventions médicales qui pourraient sauver la vie à 6 millions d'enfants par an.

AB INBEV a réalisé un bénéfice de 924 millions d'euros en 2015 en Belgique. Impôt de 0,01% (127.000€ (0,01%).

Si le bénéfice avait été taxé à 34% l'impôt des sociétés (33,9%) aurait été de 314.157.116€ de plus.

Avec cet argent on pourrait recruter à 6000 infirmières à temps plein et démissionner!

L'ÉVASION FISCALE AB-INBEV EN 2015 RECRUTE 6.000 INFIRMÈRES

# est arrivé!

## adis et demi



**LES ACCORDS FISCAUX AVEC LES MULTINATIONALES EMPÊCHENT LE RECRUTEMENT DE 3.000 CONTRÔLEURS FISCAUX**

Les grands dossiers de fraude de ces 20 dernières années se sont enlisés dans le borbier judiciaire pour ne déboucher sur rien. La taxe « Caïman » sur les constructions juridiques douteuses n'a rien donné parce que contournable.

A l'inspection fiscale de Gand, 62.000 dossiers de fraude ont été ouverts suites aux différentes révélations mais autant dire que le fisc n'est pas prêt d'en voir le bout si on ne lui en donne pas les moyens. En cinq ans le personnel de l'administration des finances a été réduit de 20 % et le nombre des contrôles a diminué de 63%.

Ce serait pourtant un investissement plus que rentable puisque

sur la fraude estimée on pourrait récupérer plus de 10 milliards de recettes. Si on complète le tableau par la lutte contre la grande fraude sociale, pas la chasse aux fraudeurs à la petite semaine, 10 autres milliards pourraient être récupérés.

On pourrait oublier les économies sur la santé, sur l'assurance chômage, sur les pensions, oublier le « déf » du vieillissement, investir dans les transports publics, effacer la dette de la SNCB, et même – pourquoi pas? – réduire les impôts directs sur les premières tranches de revenus qui grimpent vite à 25 et 30%.

énéfice de 924.637.000€.  
ôt sur les sociétés payé:

axé au taux ordinaire de  
(9%), l'Etat aurait encaissé

rait donner un emploi  
emps plein avec 5 ans



**SCALE CHEZ  
MPÊCHE LE  
NT DE PLUS  
FIRMIÈRES**



**L'ÉVASION FISCALE CHEZ IKEA EMPÊCHE LA CONSTRUCTION DE 1200 HABITATIONS SOCIALES**

Bénéfice réalisé par IKEA SERVICE CENTER en 2015 en Belgique: 504.466.000€.

Impôt sur les sociétés payé: 10.412.000€ (2,1%). Au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (33,99%), c'est 171.467.993€ qu'aurait encaissé l'Etat!

Différence: 161.055.993€. Avec cet argent on aurait pu construire 1239 habitations sociales!

### > TAXER LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

## Maintenant ou jamais pour la Belgique!

Une des pistes pour fournir des recettes aux Etats et lutter contre l'évasion fiscale consiste à prélever une taxe sur les transactions financières. Son taux très bas (entre 0,01 et 0,1%) serait compensé par le nombre élevé de transactions qui ont lieu tous les jours.

Cette TTF ou taxe Tobin est en discussion depuis 2013 mais elle se heurte cependant à de fortes résistances. La Belgique joue dans ce domaine un double jeu: Charles Michel continue de l'appeler de ces vœux alors que son ministre N-VA des Finances, Johan Van Overtveldt freine des quatre fers. Une réunion des ministres européens des Finances sur la TTF devait se tenir le 22 mai mais elle a été annulée à la demande de la France. Rien n'est donc joué. Or chaque jour qui passe fait perdre de l'argent aux finances publiques.



Plusieurs personnalités de la société civile francophone et néerlandophone – ONG et syndicats dont la FGTB – insistent au nom de l'équité fiscale pour que l'on enterre pas le projet de TTF négocié depuis près de cinq ans par une dizaine d'Etats membres de l'Union.

La Taxe sur les transactions financières, ou TTF ou encore taxe Tobin, est une taxe à un taux infime (0,1% pour les actions et 0,01% pour les produits dérivés) dont devraient uniquement s'acquitter les opérateurs financiers.

Elle a deux avantages majeurs. Pre-

mièrement, rendre plus chers et donc décourager les investissements spéculatifs à court terme, y compris le trading à haute fréquence robotisé, qui n'apportent rien à l'économie réelle, et favoriser au contraire indirectement les investissements productifs à long terme.

Deuxièmement, il s'agit de produire de nouvelles rentrées budgétaires (plus de 22 milliards d'euros de recettes fiscales annuelles pour les dix pays participants selon les dernières estimations de la Commission européenne). Ces nouvelles ressources publiques permettraient non seulement de financer les services publics

et la coopération au développement, actuellement lourdement victimes des coupes budgétaires, mais aussi de remettre un peu d'équité dans le système fiscal. Et ce en faisant contribuer un secteur financier largement bénéficiaire des sauvetages aux frais des contribuables mais largement défiscalisé (le secteur financier est notamment totalement exempté de TVA).

La Commission européenne a proposé une première directive en ce sens en 2011, mais s'est heurtée à l'écueil de l'unanimité des 28 États membres de l'UE, obligatoire en matière fiscale. C'est pourquoi, en 2013, 11 États membres de l'UE (Belgique, Allemagne, Estonie, qui a depuis laissé tomber ses partenaires, Grèce, Espagne, France, Italie, Autriche, Portugal, Slovaquie et Slovaquie) ont décidé de contourner l'obstacle en lançant une procédure de « coopération renforcée ». Toutefois, pour que cette procédure de coopération renforcée fonctionne, il faut un minimum de 9 États membres. La Belgique n'a pas été le partenaire le plus accommodant dans cette longue négociation.

Sous la pression des lobbys financiers et du patronat qui y est opposé, le ministre des Finances Johan Van Overtveldt n'a eu de cesse de soulever de nouveaux arguments pour empêcher la conclusion de négociations. Malgré la stratégie d'enlèvement des négociations de M. Van Overtveldt, après plus de quatre ans de négociations, un texte final de directive est prêt à être signé et à entrer en vigueur. Suite à la demande en ce sens de la Belgique, une clause d'opt-out nationale pour les fonds de pension est désormais prévue. Après avoir ainsi obtenu satisfaction, la Belgique ne peut plus décentement s'opposer à l'accord qui est sur la table.

Le gouvernement belge doit donner son feu vert et permettre ainsi enfin la création d'une taxe sur les transactions financières. Comme le disait si bien Charles Michel lui-même, « c'est une question d'élémentaire équité »!

### > IMPÔT DS SOCIÉTÉS

## Pour un taux minimum européen

Il n'y a pas que sur les salaires que la concurrence intra-européenne fait rage. L'impôt des sociétés est un autre champ de foire d'empoigne. Si le taux moyen de l'ISOC dans l'Union est de 22,5%; il varie entre les pays de 10% à 35%. Et on ne parle que du taux facial sans tenir compte des exonérations, impositions spéciales, excess profit rulings et autres subtilités qui permettent aux multinationales de réduire leur impôt.

Pour réduire cet espace d'évasion fiscale, la Commission européenne propose dans un premier temps d'harmoniser la base fiscale imposable via « l'assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés » (ACCIS). Avec l'ACCIS, les multinationales devront se conformer à un système européen unique pour déterminer

leur revenu imposable, plutôt qu'aux différents régimes nationaux dans lesquels l'activité est exercée. Les résultats imposables consolidés du groupe seraient répartis entre chacune des sociétés qui le constituent par application d'une formule simple. Cela permettra à chaque Etat membre de soumettre les bénéfices des sociétés résidentes de cet Etat à son propre taux.

Outre la facilité d'une déclaration unique et de la sécurité juridique, la Commission explique que « Etant donné que l'ACCIS sera obligatoire pour les plus grands groupes au sein de l'UE, les sociétés ayant une capacité de planification fiscale importante se retrouveront dans l'impossibilité d'éviter l'imposition ».



Ce n'est pourtant pas suffisant. Il faudrait y ajouter un taux minimum d'imposition que la Confédération Européenne des Syndicats propose à 25%.

## &gt; DIRECTIVE EUROPÉENNE AGENTS CANCÉROGÈNES

**Sauver 2000 vies par an en réduisant l'exposition à la silice**

Marianne Thyssen, commissaire européenne pour l'emploi, a entrepris la révision de la directive relative aux agents cancérigènes. Elle propose d'enfin reconnaître les dangers de la poussière de silice. Une décision saluée par les syndicats qui réclamaient cette reconnaissance depuis plus de 15 ans. Mais la valeur limite d'exposition proposée par la commissaire n'est pas satisfaisante. Non seulement elle correspond au seuil déjà d'application en Belgique, à savoir  $0,1 \text{ mg/m}^3$ , mais en plus, pour vraiment préserver la santé des travailleurs concernés, le seuil devrait être réduit de moitié.

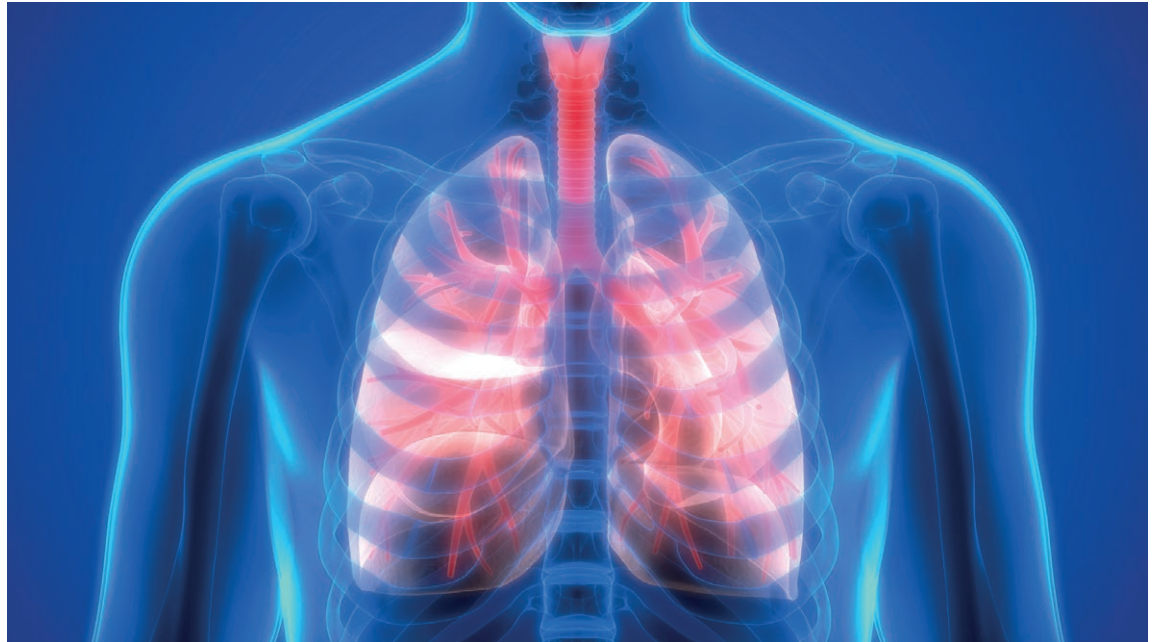
**M**ême si les charbonnages ont fermé leurs portes depuis de nombreuses années, près de 5 millions de travailleurs européens sont encore exposés quotidiennement à la poussière de silice sans équipement de protection adéquat. Ce minéral est utilisé comme matière première dans la fabrication du verre mais il se retrouve également sous forme de poussières dans l'air dans les carrières, dans la céramique ou encore dans les métiers de la construction. Les effets de la poussière de silice peuvent être particulièrement graves pour la santé et peuvent entraîner des bronchites chroniques, asthme, la silicose et des cancers du poumons. Réduire la valeur limite d'exposi-

tion professionnelle (VLEP) pour la silice cristalline au niveau le plus bas possible est donc essentiel.

**La CES sensibilise**

La Confédération Européenne des Syndicats (CES), dont notre centrale est membre, se bat depuis de nombreuses années afin que la silice soit reprise sur la liste des substances cancérigènes établie par la commission européenne. Ce sera bientôt chose faite mais la nouvelle directive n'est pas suffisamment contraignante.

*«Le taux de  $0,1 \text{ mg/m}^3$  au niveau européen, prôné par Marianne Thyssen et les lobbies industriels est une avancée pour la plupart*



*des pays européens, mais ne permet pas de protéger la santé des travailleurs à un niveau acceptable»* déclare Philippe Vigneron du service d'études la Centrale Générale – FGTB. *«Les études sont sans appel, un taux d'exposition de  $0,05 \text{ mg/m}^3$  permettrait de sauver jusqu'à 100.000 vies sur 50 ans. Actuellement, la norme d'application en Belgique est de  $0,1 \text{ mg}$  par mètre cube d'air. Si la loi européenne impose un taux de  $0,05 \text{ mg/m}^3$ , elle obligerait également la Belgique à s'aligner. Ce*

*serait une excellente nouvelle. Mais ce n'est pas gagné».*

**Lobbies industriels ou santé des travailleurs?**

Fin février, la proposition de Marianne Thyssen a été amendée par la commission des Affaires sociales du Parlement Européen. Cet amendement porte la VLEP à la poussière de silice à  $0,05 \text{ mg}$  avec une période de transition de 10 ans pour les Etats qui le souhaitent. Le Conseil de l'UE doit désormais marquer son aval puis la

directive amendée reviendra dans les mains de la Commission européenne qui devra à son tour marquer son accord. Reste à espérer que la balance de la commission penchera du côté des intérêts des travailleurs et non pas du côté des intérêts économiques. Seules des limites d'exposition plus strictes permettront de rendre les postes de travail plus sûrs et préserveront les travailleurs des cancers professionnels.

## &gt; DES DÉCLARATIONS D'ISS INQUIÈTENT LE SECTEUR DU NETTOYAGE

**Nos ouvriers ne peuvent pas être stigmatisés**

**L**e 14 mai, un Conseil des ministres spécial sécurité a décidé de procéder au screening, une sorte d'analyse approfondie, des personnes occupées dans des secteurs sensibles comme le nucléaire ou d'autres sociétés à risque comme les transports publics. Kris Cloots, directeur général de l'entreprise de nettoyage ISS a immédiatement réagi en déclarant que le secteur du nettoyage voulait lui aussi être visé par un tel screening mené par la Sûreté de l'Etat. Une démarche regrettable qui suscite beaucoup d'inquiétudes dans le secteur.

La sécurité doit être une priorité absolue. Dans le contexte actuel, il est compréhensible de vouloir savoir qui travaille dans certains secteurs sensibles. Mais cela ne peut en aucun cas conduire à une chasse aux sorcières.

Selon Eric Neuprez, secrétaire fédéral à la Centrale Générale – FGTB, le sujet doit être débattu au sein de la commission paritaire: *«Des contrôles sont-ils nécessaires dans le nettoyage, dans quels cas et sur base de quels critères? Les réponses à ces questions doivent être apportées au sein de la commission paritaire, entre la fédération des entreprises du nettoyage et les syndicats. Et certainement pas par une seule entreprise dans les médias».*

Le nettoyage est un secteur d'une grande diversité, qui rassemble des travailleurs issus de milieux culturels variés. Il s'agit aussi souvent de travailleurs qui ont du mal à trouver du boulot. Le secteur du nettoyage leur offre une chance de trouver un travail et donc aussi de s'intégrer.

Eric Neuprez: *«Aujourd'hui, on demande souvent aux travailleurs de fournir un certificat de bonne vie et mœurs. Pour nous, ça doit rester la référence. Il est clair qu'ISS plaide en faveur d'un screening qui va bien au-delà. Mais quoi au juste? La Sûreté de l'Etat peut analyser tous les éléments de la vie privée des membres d'une famille jusqu'au 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> degré. Imaginez que vous ne trouviez plus de travail à cause d'un faux pas d'un cousin éloigné... C'est*

*ce que craignent nos travailleurs.»* Notre société ne sera pas plus sûre en créant de la peur, chez les clients et dans les entreprises. *«Nos ouvriers ont leur dignité et nous n'acceptons pas que l'on parte dès le départ du principe qu'ils sont dangereux, en raison de leur origine ou de n'importe quoi d'autre.»*

Il semble bien qu'ISS voulait avant tout se faire un peu de publicité en donnant l'impression d'être en faveur de plus de sécurité que ses concurrents. Autre fait choquant, Cloots ajoutait aussi que si besoin, il était prêt à financer lui-même le screening pour ISS. Des moyens qu'il ne veut manifestement pas investir pour améliorer les conditions de travail de milliers de travailleurs qui font pourtant prospérer son entreprise.



## &gt; ENQUÊTE TITRES-SERVICES

**Arriver à un bon accord, avec votre aide**

**Les négociations sectorielles dans le secteur des titres-services vont bientôt démarrer. Nous organisons une enquête auprès des travailleurs du secteur afin d'avoir une vision plus précise de la situation dans les entreprises. Car une femme ou un homme averti en vaut deux.**

Tous les deux ans, les syndicats négocient avec les employeurs du secteur des titres-services de nouvelles conditions de travail et de salaire. Pour la première fois depuis plusieurs années, nous pourrions à nouveau négocier sur le pouvoir d'achat. En effet, l'accord interprofessionnel prévoit une marge de négociation de 1,1%. C'est donc le moment idéal pour permettre aux travailleurs du secteur de progresser.

Un cahier de revendications a été établi avec l'aide des militants du secteur. Nos principales demandes: une augmentation des salaires, une amélioration du remboursement des frais de déplacement, des mesures pour rendre le travail soutenable et plus sûr.

Les négociations ne se préparent pas à la légère. Nous avons repris dans le cahier de revendications ce que nous voulons. Mais pour arriver à convaincre les employeurs, nous avons besoin d'arguments forts. C'est pour cela que nous organisons une enquête. Nous voulons entre autres savoir depuis combien de temps vous travaillez pour votre employeur, comment vous vous déplacez ou encore quelles sont les règles pour rentrer les chèques.

Vous travaillez dans le secteur des titres-services? Vous voulez nous aider à obtenir un bon accord pour votre secteur? Remplissez l'enquête sur notre page [www.facebook.com/fgtbtitresservices](http://www.facebook.com/fgtbtitresservices).

> SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

# Construire des droits syndicaux en Colombie

La Centrale Générale – FGTB d'Anvers soutient, en collaboration avec le FOS, l'organisation Nord-Sud du mouvement socialiste en Flandres, trois projets syndicaux en Colombie. En mai, Joke Dupont, secrétaire syndicale et Rudy Sohier, coordinateur de projet, se sont rendus sur place afin de rencontrer nos partenaires colombiens et de définir avec eux les priorités pour les années à venir.

**3 projets:**

**Sintraimagra**

Sintraimagra est un syndicat actif dans un certain nombre de secteurs industriels mais aussi pour le personnel domestique. Le projet met surtout l'accent sur les travailleuses domestiques occupées la plupart du temps dans des conditions pénibles: des journées de travail de plus de 8 heures, pas de droits sociaux et bien souvent payées sous le salaire minimum.

**Coiso**

Il s'agit d'une organisation coupole qui dispense aux travailleurs des formations sur la santé et la sécurité au travail. Ce projet met l'accent sur la mise en place d'un plan d'action en faveur de l'égalité homme- femme.

**Fensuagro**

Fensuagro est un syndicat actif dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire. Il est essentiellement actif dans les zones rurales et rassemble de petits agriculteurs sans terre et des ouvriers agricoles. L'objectif de ce projet est de construire une grande plateforme inter syndicale qui réunit tous les syndicats de l'industrie agro-alimentaire afin d'exercer un maximum de pression sur le monde politique.

certaines pays, les employeurs ont le champ libre et les travailleurs n'ont peu ou pas de droits. Nous voulons soutenir les syndicats locaux et les aider à construire un contre-pouvoir. Et en fin de compte, ça bénéficie à tout le monde.

**Concrètement, sur quoi porte votre soutien?**

Joke: Depuis 2005, nous investissons 5 euro cents de chaque cotisation de nos affiliés dans nos projets internationaux qui visent à renforcer les structures syndicales locales et ce en collaboration avec les autorités belges qui contrôlent si tous les moyens sont utilisés à bon escient.

**Quel était l'objectif de votre voyage?**

Joke: Nous pensons que les gens sur place sont les mieux placés pour définir leurs besoins. Nous en avons discuté avec eux et nous avons regardé de quelle manière nous pouvions les soutenir au mieux. Nous avons élaboré pour chaque projet un plan d'un an.

**Pouvez-vous comparer la situation en Colombie avec celle de la Belgique?**

Joke: En Colombie il existe un système de sécurité sociale. Mais dans la pratique, peu de gens y ont accès, souvent parce que les employeurs ne paient pas les cotisations. Les syndicats y sont reconnus et peuvent conclure des conventions collectives de travail. Mais même ces droits sont sou-



Défilé du 1<sup>er</sup> mai à Bucaramanga.

vent bafoués. Les leaders syndicaux sont mis sous pression et parfois même menacé de mort.

**La situation ne s'est-elle pas améliorée depuis l'accord de paix?**

Joke: Un accord de paix a effectivement été conclu entre le gouvernement colombien et les rebelles du Farc. Mais les bases du conflit sont toujours là: les injustices sociales. Et il y a toujours la violence des organisations paramilitaires.

**Lors de votre voyage, avez-vous vous-même été victime de cette violence?**

Joke: En effet. Un de nos partenaires a utilisé une ambulance pour nos déplacements au lieu d'un simple bus, afin que nous soyons moins exposés. Et suite à

une interview donnée pour une radio locale, l'accès à une série de plantations nous a été refusé et un de nos partenaires locaux a même reçu des menaces téléphoniques.

**Que retiendrez-vous de ce voyage pour votre travail syndical quotidien?**

Joke: J'ai un respect incroyable pour les militants colombiens qui risquent leur propre vie pour aider leurs collègues. C'est à la fois inspirant et motivant. En outre, je constate que le paysage syndical en Colombie est encore très fragmenté. Il y a beaucoup de petits syndicats et d'organisations qui ne collaborent pas toujours, comme chez nous il y a 100 ans de cela. Nous sommes parvenus à construire une structure et une unité. C'est très précieux.

**Pourquoi soutenez-vous des projets en Colombie?**

Joke: Pour nous, la solidarité internationale est essentielle. En Bel-

gique, nous avons un système de droits sociaux relativement bien structuré et les syndicats sont reconnus. Ce qui est loin d'être le cas partout dans le monde. Dans

## Négociations sectorielles

### Quelles améliorations ?

Les négociations pour de nouvelles conditions de travail et de salaire sont en cours dans les secteurs. Les avancées obtenues par votre syndicat valent pour l'ensemble des travailleurs du secteur. Les secteurs de l'ameublement et de la transformation du bois ainsi que celui des briqueteries viennent de conclure un accord. Vous trouverez ici les principales améliorations. Une version plus détaillée se trouve sur notre site [www.accg.be](http://www.accg.be). Vous y trouverez aussi des informations sur l'état d'avancement dans votre secteur.



Tuileries  
SCP 113.04

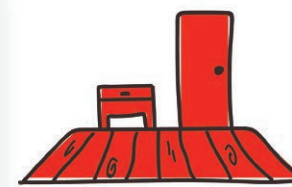
**POUVOIR D'ACHAT**

1,1% de la marge salariale atteinte. Augmentation de 0,16 EUR des salaires bruts dès le 1er juin 2017.

**CRÉDIT-TEMPS AVEC MOTIF SOINS MÉDICAUX**  
Augmentation de la période pour soins de 36 à 51 mois.

**FONDS DE SÉCURITÉ D'EXISTENCE**

- ▶ Garantie de financement du Fonds par l'employeur.
- ▶ Augmentation de la sécurité d'existence en cas de chômage temporaire à 8,50 EUR / jour.
- ▶ Augmentation de la prime de mariage à 35 EUR / an avec un maximum de 245 EUR.
- ▶ Augmentation de la sécurité d'existence pour maladie: 4,80 EUR / jour.



Ameublement et Transformation du bois  
CP 126

**POUVOIR D'ACHAT**

Augmentation de 1,1 % de tous les salaires horaires bruts à partir du 1er juillet 2017.

**FONDS DE SÉCURITÉ D'EXISTENCE**

Augmentation des indemnités complémentaires en cas de chômage temporaire de 6 EUR à 6,25 EUR par jour à partir du 1er juillet 2017.

**FIN DE CARRIÈRE**

RCC (ancienne prépension) et crédit-temps: prolongation des systèmes existants.

## &gt; POINT DE VUE

# La «modernité», une propagande qui bute sur la «vraie vie»

**«Modernité». Un mot qui pue. Outil de propagande moderne qui annonce, en réalité, le retour de l'ancien régime!**

**F**aut-il que tout semble changer pour que rien ne bouge? Voilà bien la question que posent les premiers temps de la «nouvelle» législature française.

Sous les «refondations», c'est à l'évidence un «vieux monde» qui transpire. Derrière les «renouvellements», percent les mêmes rapports de forces. Il apparaît que les banquiers se sont mobilisés pour financer la marche présidentielle. Rien de neuf sous le soleil? Le recours très médiatisé à la «société civile» aboutit, avec la constitution du gouvernement «Edouard Philippe», à une plus forte représentation encore des élites au pouvoir. Dans l'énumération à la Prévert de cette équipe d'équilibristes, une volée d'universitaires, une ancienne directrice RH de chez Danone qui a fait ses armes chez Dassault pour le ministère du Travail, une patronne de maison d'édition à la Culture, mais pas d'ouvrières à la manœuvre. La parité des genres a servi de paravent à l'absence de disparité sociale de l'équipe. Celle entre «pros» de la politique et les

«petits nouveaux» a constitué une seconde voile pudique lancée sur cette forme de consanguinité sociologique. De nouveaux acteurs pour la même politique? La réforme au pas de charge et par ordonnance si nécessaire du Code du Travail reste, en tous cas, à l'ordre du jour. Au programme, l'inversion des normes: les accords d'entreprises pourraient demain prévaloir sur la loi et la Constitution.

Lacordaire, journaliste et homme politique catho du XIXe siècle, avait déjà constaté qu'«entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère». Après lui, on a attribué tantôt à Jaurès, tantôt à Rosa Luxembourg, tantôt à Lénine l'illustration de la même idée avec une autre image: le libéralisme serait défini comme la «liberté du libre renard dans le libre poulailler». Macron et Matignon s'attaquent à la loi. Ils se préparent donc à remettre à l'ordre du jour un principe d'ancien régime: la primauté du contrat négocié par le renard avec les poules... Au nom de la modernité.

## Belgique-Grèce, même combat

Par ailleurs, la Grèce et ses drames reviennent comme un boomerang dans l'actualité des échecs de la politique d'austérité. La mise à genou de la population, treize réformes des pensions, de sévères politiques antisociales imposées par l'Allemagne et l'Europe n'ont donc pas sauvé le «malade» de l'Union. Au contraire, elles l'ont encore un peu plus affaibli. Aucune des promesses qui accompagnaient les exigences d'efforts inhumains ne s'est réalisée. Le bout du tunnel continue de s'éloigner pour les pauvres. Cette politique est non seulement une catastrophe sociale, c'est aussi un fiasco économique. Qui nous l'explique? Pas les brillants esprits qui l'ont imaginée ni ceux qui l'ont soutenue, évidemment.

Dans d'autres proportions, les mêmes délires mènent aux mêmes dérives chez nous. La Commission européenne vient de rendre son bulletin pour le budget 2017 au gouvernement Michel. Bilan? Insuffisant... Préparons-nous donc à de nouveaux tours de vis dans les prochaines semaines, au moment des congés. Et cela même

si, le Premier ministre annonce dans une courbette face à l'Otan, la fin des désinvestissements au niveau de... l'armée! Modernité ou Ancien régime?

La coalition des droites libérales et flamandes camoufle aussi ses choix politiques et ses insuffisances financières, sociales et économiques derrière de sulfureux amalgames sécuritaires. Elle annonce ainsi à l'occasion d'un conclave dédié à la sécurité des mesures liées aux politiques d'asile. Quel rapport? Qui dénonce cette escroquerie digne de l'extrême droite? Il est question de l'ouverture de nouveaux «centres fermés». Dormez en paix bons gens, vos dirigeants se préparent à enfermer plus encore des pauvres hères dont le seul crime est de n'avoir pas les bons papiers ou d'avoir cherché à fuir la misère et la guerre... Modernité?

D'autres politiques que celles masquées par les mensonges et la propagande sont possibles. Elles se déploient déjà au-delà du silence qui les entoure. Au Portugal, par exemple, une coalition de la gauche anti-austérité a réussi à juguler les déficits tout en rendant du pouvoir d'achat aux Portugais: augmentation du salaire minimum et des prestations sociales,

renoncement à des privatisations et réductions du temps de travail dans les services publics...

Les médias n'ont pas le temps de bien nous expliquer ces alternatives performantes. Pour l'heure, ils sont très occupés à porter la «bonne» parole du patron de la FEB. Celui-ci explique sa vision de la «modernité». Elle est construite, pour les travailleurs, sur la multiplication des contrats à durée déterminée plutôt que sur le CDI... Ce n'est évidemment pas M. Timmermans, qui doit convaincre le banquier avec qui vous négociez votre prêt hypothécaire, qu'un CDD, c'est plus «moderne»! La propagande ne fait pas bon ménage avec la vraie vie.



Nico Cué  
Secrétaire général de la MWB

## Carte blanche

<http://www.metallos.be>

METALLOS MWB  
FGTB

## Carte blanche à la délégation d'ENGIE COFELY

**La Digitalisation de l'économie est une préoccupation majeure pour le monde syndical et les travailleurs. Quelles seront les conséquences dans les 5 à 10 années à venir? On nous parle d'«économie collaborative», d'«ubérisation de l'économie»,...Mais derrière ces termes, il y a la réalité vécue au quotidien par les salariés. Nous avons décidé d'aller à leur rencontre, puisqu'ils sont confrontés à cette «révolution numérique». Voici l'avis des délégués d'Engie Cofely, à qui nous avons donné la parole.**

**D**epuis quelques années, l'évolution technologique et l'informatique accélèrent la mutation de l'organisation dans les entreprises. C'est pourquoi un groupe de travail sur la Digitalisation a été créé au sein de la FGTB afin de réfléchir à cette problématique. Il s'agit d'un enjeu de taille qui va révolutionner le monde du travail dans les années à venir. C'est dans ce contexte que nous avons décidé de rencontrer deux représentants de la délégation des Métallos d'Engie Cofely.

Engie Cofely est active dans la

gestion des installations techniques, data center, et le facility management. Elle emploie 2000 travailleurs et fait partie de la multinationale Engie (ex-GDF SUEZ). Depuis quelques années, le groupe ENGIE souhaite renforcer l'introduction de nouvelles technologies dans le travail effectué au quotidien. Cette orientation est justifiée par la nécessité d'optimiser le travail, de moderniser l'entreprise afin de la faire entrer dans la nouvelle ère qui s'annonce très concurrentielle. En somme, afin d'augmenter la productivité, l'entreprise investit

et développe des outils informatiques, essentielles à ses yeux. Ces outils doivent servir à diminuer les coûts et implanter un management de la «performance».

Ces nouvelles technologies peuvent engendrer de nombreux risques si elles ne sont pas bien encadrées. Une des conséquences sera la diminution d'effectif entraînant une surcharge de travail pour le personnel restant, et un nombre croissant de «burnout»...

Un des risques étant, également, qu'il n'y ait plus de distinction entre vie privée et vie professionnelle.

C'est pourquoi les Métallos de la FGTB se battent au travers de C.C.T pour encadrer cette numérisation, afin de veiller au bien-être des travailleurs. Même si on ne peut pas contrer l'évolution technologique, on se doit de se prémunir de ses effets négatifs, notamment sur la santé.

D'autres effets néfastes existent, le droit du travail est mis sous pression. Le temps de travail pourrait

ne plus être la référence. En outre, avec ces nouvelles technologies, le travailleur exécute des nouvelles tâches qui n'entrent pas dans ses compétences initiales, il travaille également de plus en plus à distance, avec le télétravail qui s'implante dans notre quotidien.

«Presser les travailleurs, pour faire plus de profits», tel est l'objectif final. Tous ces mécanismes conduisent à davantage de flexibilité.

Face à cette flexibilité accrue, les Métallos se battent au quotidien pour défendre les travailleurs.

La MWB se bat pour qu'ils soient correctement formés afin d'affronter ce nouveau monde, et qu'ils ne soient pas mis sur le carreau. Sans oublier le combat pour la reconnaissance salariale qui doit aller de pair avec les nouvelles compétences demandées au travailleur. Plus que jamais, nous devons rester vigilants et nous tenir informés face à ces mutations qui s'opèrent. Eviter le piège tendu par les patrons: la division des travailleurs

en les mettant en concurrence. Le rêve des capitalistes n'est-il pas de remplacer un jour les travailleurs par des machines dociles et obéissantes? En somme, une nouvelle forme d'esclavage...

Plus que jamais, restons unis, pour faire face, ensemble, à tous ces défis.

Ensemble on est plus forts.



La délégation  
de la Fédération  
du Brabant  
d'ENGIE COFELY

# Les négociations Horeca au point mort!

La réunion de négociation du 10/05 pour l'accord sectoriel 2017-2018 s'est terminée sur une fin de non-recevoir de la part des patrons. Ils se réfugient derrière une situation économique difficile à la suite de l'introduction de la caisse enregistreuse, et prétendent qu'ils ne pourraient pas supporter l'augmentation salariale de 1,1% prévue par l'accord interprofessionnel. Selon eux, la lutte contre le travail au noir menace la survie du secteur.



**C**roient-ils vraiment en ce qu'ils racontent? Personne ne nie les difficultés auxquelles fait face le secteur dans la période transitoire d'«assainissement». Et bien sûr les attentats ont eu un impact non négligeable sur le secteur en particulier en région Bruxelloise et dans les grandes villes touristiques. Les travailleurs ont suffisamment souffert du chômage économique pour le savoir! Mais soyons un peu sérieux, ce n'est pas une augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs de 1,1% qui pourrait faire basculer la situation du secteur et le mettre en péril!

Derrière le discours alarmiste que les patrons tiennent depuis des années (pendant lesquelles ils ont d'ailleurs tout entrepris pour reporter l'instauration du système de caisse enregistreuse), il faut bien constater que la catastrophe annoncée n'a heureusement pas eu lieu. L'emploi est même en progression dans le secteur horeca!

Comme dans tous les autres secteurs, les patrons horeca ont bénéficié du tax-shift. Et il ne faut pas oublier toutes les mesures spécifiques supplémentaires que les patrons horeca ont reçues pour compenser l'introduction du système de caisse enregistreuse: baisse de la TVA de 21% à 12%, baisse des charges patronales pour les travailleurs fixes (500 et 800 euros par trimestre pour les 5 premiers travailleurs), flexijobs, heures supplémentaires nettes.... A tel point que l'abaissement des charges sociales entre 2015-2016 est deux fois plus important pour le secteur horeca (-6%) par rapport à l'ensemble des autres secteurs (-3%)! (Source: Guidea)

Derrière l'attitude inacceptable des patrons, on se demande ce qui se cache. Un élément qui peut peser dans la balance, c'est qu'ils n'ont certainement pas fini de quéman-

der d'énormes mesures de compensation au gouvernement. Et comment pourraient-ils encore le justifier par un secteur au bord de la faillite, s'ils octroient l'entièreté de l'augmentation prévue par l'accord interprofessionnel?

Mais les patrons auraient-ils quelque chose d'autre derrière la tête? En tous cas, disons-le tout de go, si c'est à cela qu'ils pensent: il est hors de question que les patrons fassent payer aux travailleurs le coût du blanchiment du secteur!

Tous les jours nous sommes confrontés à des travailleurs qui ne peuvent payer leurs factures. Après des années de blocage salarial et même un saut d'index, les travailleurs ont légitimement droit à une augmentation de leur pouvoir d'achat!

Et lorsque ces mêmes patrons rétorquent que des efforts conséquents ont déjà été consentis ces dix dernières années, n'oublions pas d'où nous venons. Il faut remettre les choses à leur place! Alors qu'ils travaillent dans un des secteurs les plus exigeants, les travailleurs horeca étaient bon derniers dans les conditions salariales tous secteurs confondus. A tel point qu'il devenait difficile d'attirer, et même de retenir les travailleurs qualifiés du secteur Horeca, découragés par un secteur pas du tout attractif. Lorsque les patrons en ont enfin pris conscience, les partenaires sociaux ont décidé qu'il était nécessaire de revaloriser les conditions de travail et d'œuvrer à un développement durable du secteur avec des travailleurs réguliers

qualifiés. C'est ainsi que le mouvement de rattrapage est né avec l'accord sectoriel 2005-2006, qui a permis de réaligner les barèmes sur une moyenne de 3 secteurs: boulangeries-pâtisseries (CP 118.03), commerce alimentaire (CP119) et les entreprises de nettoyage (CP121). Afin que ce mouvement de rattrapage puisse être «digérable» par les entreprises, il a été étalé sur 7 ans.

Les patrons sont-ils amnésiques? Ils voudraient laisser les travailleurs horeca sur le bas-côté du chemin alors que dans les autres secteurs les travailleurs reçoivent une légitime augmentation du pouvoir d'achat après tant d'années de vaches maigres? Sont-ils conscients que si on les laisse faire, on est en train de créer toutes les conditions qui impliqueraient un nouveau mouvement de rattrapage et remettrait en question tout le travail effectué par les partenaires sociaux pour engager le secteur Horeca dans un développement durable?

Les syndicats ont déjà signifié aux patrons que dans ces conditions il n'était plus possible de garantir la paix sociale. L'attitude des patrons est inacceptable. Les syndicats ne laisseront pas tomber les travailleurs! Dans les prochains jours, nous élaboreront un plan d'actions en front commun afin de faire revenir les patrons à la raison. Nous leur ferons comprendre que ce sont les travailleurs qui sont le «cœur du secteur». Que ce sont eux qui font vivre le secteur!

**Qui sont les vrais responsables du travail au noir?**

Les syndicats ont toujours dénoncé le travail au noir comme un fléau du secteur. Les travailleurs se retrouvent complètement démunis lorsqu'ils sont malades, en cas de chômage ou encore lorsqu'ils partent en pension, car ils n'ont constitué aucun droit aux allocations sociales. Et cette concurrence déloyale met en difficulté les entreprises qui respectent les règles. Avec une pression sur les prix telle que la rentabilité est mise en danger.

Sur ces 20 dernières années, les patrons ont perdu 10 ans à nier le problème. Lorsqu'ils l'ont enfin reconnu, ils ont refusé d'entreprendre des démarches communes avec les syndicats pour lutter contre le travail au noir. On se rappellera notamment que les patrons ont refusé la proposition des syndicats de lutter contre le travail au noir en collaboration avec le SPF emploi. Et les patrons ont fini ces dernières années par déclarer publiquement, sans aucun complexe, que le travail au noir était absolument nécessaire pour s'en sortir.

Lorsque le gouvernement a imposé le système de caisse enregistreuse pour tenter de mettre de l'ordre dans le secteur, cette courageuse initiative a été saluée par les syndicats qui ont réclamé plus de contrôles pour que ces bonnes intentions ne restent pas lettre morte.

Pour l'introduction de cette caisse enregistreuse, les patrons ont reçu des mesures compensatoires dont la baisse de la TVA de 21% à 12% et la baisse des charges patronales pour

les travailleurs fixes (500 et 800 euros par trimestre pour les 5 premiers travailleurs). Mais cela n'était jamais assez pour les patrons. Profitant de leurs accointances avec le gouvernement actuel, ils ont mis les syndicats complètement hors-jeu, pour obtenir des heures supplémentaires nettes ainsi que le système des flexi-jobs, une boîte de pandore qui représente un véritable risque pour l'emploi régulier.

Et qu'apprend-t-on de la bouche de ces mêmes patrons? Que le système de flexi-jobs ne règle pas le problème fondamental du secteur: le coût salarial des travailleurs réguliers. Et comment réagissent ces mêmes patrons lorsque les syndicats leur proposent de rencontrer ensemble le gouvernement pour essayer de trouver une alternative qui apporte de vraies solutions aux problèmes du secteur? Ils refusent, et vont même défendre les flexi-jobs dans une demande d'évaluation du Ministre Peeters. Et de conclure qu'il faut .... davantage de mesures compensatoires!

On l'aura compris, en s'obstinant à refuser de travailler avec les syndicats pour lutter contre le travail au noir, et en croyant pouvoir résoudre les problèmes de leur côté avec les oreilles compatissantes du gouvernement actuel, les patrons sont totalement responsables de la situation actuelle. Pendant des décennies, les patrons ont refusé d'intervenir pour réguler le secteur. Ce n'est pas maintenant aux travailleurs de payer l'addition!





> NOUVEAU PROJET SYNDICAL INTERNATIONAL:

## Solidarité avec les travailleurs indonésiens du textile

Dès 2017, le SETCa se lancera dans un nouveau projet syndical international. Il compte en effet s'investir pour améliorer les conditions de travail - souvent désastreuses - des travailleurs du secteur de l'habillement en Indonésie.

### Cap sur l'Indonésie

Le SETCa attache beaucoup d'importance à la solidarité internationale. Il ne s'arrête pas qu'aux mots et concrétise cet engagement dans les faits en mettant en place des projets internationaux. Ces projets sont réalisés en cofinancement avec l'État belge, par le biais du service Coopération au Développement.

Ces dernières années, le SETCa a notamment mené divers projets en Inde et en Afrique. Pour la pé-

riode 2017-2021, cap sur un autre continent! Le SETCa va investir de nouveaux efforts dans la lutte syndicale dans le secteur de l'industrie textile à Jakarta, en Indonésie.

### Les travailleurs du textile: en danger

Le drame du Rana Plaza, survenu au Bangladesh, est encore présent dans tous les esprits. Pour rappel, en 2013, un immeuble qui abritait plusieurs ateliers de confection textile s'est effondré, entraînant la mort de plus de 1.100 personnes.

Cette tragédie a mis en lumière les conditions de travail (et de sécurité) catastrophiques dans lesquelles les travailleurs du secteur de l'habillement se trouvent.

A travers son nouveau projet en Indonésie, le SETCa veut s'engager pour améliorer les conditions de travail dans le secteur du textile, de l'habillement, des chaussures et du cuir. En Indonésie, ces secteurs emploient aussi énormément de personnes et sont caractérisés par des bas salaires et un manque de normes de sécurité.

### Un projet pour faire bouger les choses

Le projet du SETCa en Indonésie comprend plusieurs facettes. La première et la plus importante est

le soutien et le renforcement des efforts du mouvement syndical dans ces secteurs et entreprises pour améliorer les conditions de travail. Concrètement, trois syndicats indonésiens représentatifs verront ainsi leurs capacités renforcées pour obtenir de meilleures conditions de travail au niveau sectoriel et de l'entreprise: SPN, Gartex, GSBI.

Le projet vise également à soutenir les syndicats locaux dans l'élaboration de protocoles d'accords dans le secteur du textile. Depuis 2004, ceux-ci tentent en effet de trouver des accords avec les grandes enseignes et les fournisseurs. Des accords concrets à propos de la création de syndicats au niveau de l'entreprise ont déjà été conclus.

Les enseignes freinent actuellement les négociations sur la sécurité d'emploi ainsi que celles sur le salaire minimum. Avec ce projet, nous allons tenter de remettre ces négociations sur les rails.

Le SETCa veillera à partager son expertise en matière syndicale avec ses nouveaux partenaires afin de les aider à devenir plus forts. Il veillera également à faire parler de ce projet ici en Belgique et à conscientiser un maximum le public et les grandes enseignes sur la situation des travailleurs du secteur.

La solidarité n'a pas de frontières, c'est bien connu. C'est ce que le SETCa compte à nouveau démontrer!

## Incendie de l'Innovation: triste anniversaire

Il y a 50 ans, un immense incendie ravageait le grand magasin l'Innovation situé Rue Neuve à Bruxelles. Après avoir pris dans une réserve, le feu s'est propagé avec une rapidité étonnante à l'ensemble du bâtiment. Des centaines de clients et de travailleurs se sont ainsi retrouvés piégés au cœur des flammes. Ils ont vécu l'enfer. 251 personnes ont officiellement perdu la vie et 62 autres ont été blessées.

Cette tragédie a profondément marqué le secteur du commerce en Belgique. Un demi-siècle s'est écoulé depuis mais nous n'oublierons jamais cette journée noire de notre histoire.



Lors de l'incendie, la section bruxelloise du SETCa a perdu plusieurs de ses militants et de nombreux membres. La catastrophe a donné lieu à un large élan de solidarité, auquel le SETCa a contribué à l'époque en collectant des dons et en fournissant une assistance juridique et administrative.

La vitesse avec laquelle cet immense bâtiment, symbole à l'époque de la modernité, s'est embrasé et a, par la même occasion, piégé les visiteurs et les travailleurs de l'Innovation avait donné lieu à de nombreuses discussions et d'interrogations.

Ce drame nous rappelle à quel point les Comités pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) sont plus que jamais des organes indispensables. Ils permettent de veiller quotidiennement à la bonne mise en œuvre d'une politique concrète et proactive de gestion des risques et au respect des normes en matière de sécurité.

Il existe cependant des entreprises (de moins de 50 travailleurs) où il n'y a pas de CPPT établi. Pour ces magasins aussi, il est important de mettre en place une politique de gestion des risques. Ceci peut par exemple se faire via une collaboration entre les enseignes, les différents intervenants, etc. au niveau des centres commerciaux ou shoppings.

Sur le terrain, nous constatons que l'inspection sociale a de moins en moins de moyens pour effectuer des contrôles en matière de sécurité, ce que nous déplorons.

Assurer la protection des centaines de milliers de consommateurs et de membres du personnel qui déambulent chaque jour dans les magasins, les centres commerciaux, les supermarchés, etc. est primordial. C'est également l'une de nos priorités sur plan syndical.

### en bref...

Bon nombre d'indexations en juin et juillet

À la suite du dépassement de l'indice pivot, bon nombre de

travailleurs pourront compter sur une indexation de 2% en juin et juillet. Vérifiez sur [www.setca.org/index](http://www.setca.org/index) si votre secteur est concerné.

> RÉFORME DU PAYSAGE HOSPITALIER:

## 150.000 travailleurs inquiets

La Ministre Maggie De Block vient de présenter sa note conceptuelle redessinant le paysage hospitalier par la mise en réseau des institutions. L'objectif de la réforme est «*de rationaliser l'offre de soins afin de garantir aux citoyens qu'ils pourront à l'avenir encore bénéficier de soins hospitaliers de qualité, accessibles et abordables.*»

Le secteur des hôpitaux n'échappe donc pas à la logique économique ambiante à savoir «*faire mieux avec moins de moyens*». Pas sûr que le patient que la Ministre De Block dit vouloir responsabiliser et mettre au cœur des préoccupations en tirera profit.

Les hôpitaux ont jusque fin 2017 pour préciser auquel des 25 réseaux ils adhéreront. Avant même nous prononcer sur la pertinence de ces regroupements, il faut tout d'abord constater que les organisations syndicales représentatives des 150.000 travailleurs des hôpitaux n'ont jamais été concertées dans le cadre de l'élaboration de ce projet.

C'est peu dire que l'inquiétude est grande face aux inconnues qu'un tel chambardement implique sur le plan social. Ces inquiétudes portent sur les pertes d'emploi, la mobilité imposée en fonction de la réorganisation géographique des services, les statuts des travailleurs, l'évolution des fonctions, le maintien des conditions de travail et de rémunération, le maintien du cadre de référence de la commission paritaire des hôpitaux (CP 330) dans l'hypothèse d'externalisation de certains services...

Pour le SETCa, ces points et bien d'autres doivent faire l'objet d'une

négociation avec la Ministre Maggie De Block, préalable à la constitution des réseaux. Cette négociation doit permettre de fixer le cadre social minimum, garantissant les acquis, qui doit s'imposer aux réseaux.

La note de la Ministre évoque à peine cette question et sous-estime très largement les problèmes sociaux que la mise en réseau va entraîner. Sur cet aspect, la Ministre Maggie De Block semble davantage préoccupée par la sécurité juridique du dispositif que des conditions sociales auxquelles seront confrontés les 150.000 travailleurs du secteur des hôpitaux. Réformer le secteur en ignorant un de ses acteurs essentiels, le personnel, est particulièrement méprisant et risque par ailleurs de compromettre la réussite de la réforme en tant que telle.

Le SETCa demande aussi que dans le cadre des démarches locales relatives à la constitution du réseau, les conséquences sociales d'un tel regroupement soient, dès maintenant, évaluées dans les institutions en concertation avec les organisations syndicales.

Le SETCa en appelle à l'ouverture rapide d'une négociation avec les organisations représentatives des travailleurs tant au niveau fédéral que local.

## &gt; E-COMMERCE EN BELGIQUE:

# Le gouvernement n'en fait-il pas trop pour ce secteur?

Depuis que ce gouvernement est au pouvoir, ses membres affirment les uns après les autres que notre pays n'est pas performant en matière d'e-commerce. Des déclarations qui recèlent beaucoup de non-sens et qui mettent tous les éléments dans le même sac. Le SETCa voit d'un bon œil l'emploi dans l'e-commerce. Mais quel est le problème pour ce gouvernement? Et... y en a-t-il un en fait?

D'après nos responsables politiques, la Belgique serait à la traîne en matière d'e-commerce. Preuve en serait de gros acteurs comme Bol.com ou Amazon sont absents de notre territoire. Ainsi, un Belge faisant des achats en ligne enverrait de l'argent et des emplois essentiellement à l'étranger.

Les propositions se succèdent pour remédier à cette situation: coûts salariaux plus faibles (CD&V), assouplissement du travail de nuit (Open VLD) et mise des syndicats hors-jeu (N-VA). Voilà qui n'est guère original de la part de ce gouvernement à droite. Qu'en est-il actuellement?

## L'e-commerce existe bien dans notre pays

Bon nombre d'affirmations concernant l'e-commerce sont fausses: celui-ci est bel et bien actif dans notre pays, même si cela se remarque moins, car il se situe dans des entreprises que les consommateurs ne considèrent pas comme relevant de «l'e-commerce». Ainsi, le centre logistique de Nike à Laakdal compte des milliers d'employés qui expédient (également la nuit) des chaussures de sport à des clients jusqu'en Russie! À Geel, Lego expédie également des jouets à des consommateurs de l'Europe entière. Les ports et aéroports regroupent eux aussi des entreprises logistiques expédiant directement les marchandises aux clients, après une commande par internet. Il s'agit de dizaines de milliers d'emplois.

Depuis plusieurs années, il est également possible de commander en

ligne auprès des grandes chaînes de magasins. Elles ont choisi de mettre en place leur activité d'e-commerce soit en propre, soit en sous-traitant cette activité via des professionnels de la logistique. Les solutions sont diverses mais existent depuis de nombreuses années (ex.: colruyt et son collect and go, mélange de sous-traitance et d'intégration des commandes en magasin.) Il faut savoir que les entreprises belges tirent 22,3% de leur chiffre d'affaires du commerce électronique: c'est clairement plus que la moyenne européenne de 17%. Cela aussi, c'est de l'e-commerce, et cela existe déjà à l'heure actuelle...

D'ailleurs, les grandes chaînes «étrangères» créent aussi de l'emploi chez nous, non seulement dans les services de livraison, mais aussi par le biais des points d'enlèvement et des dépôts. Une chaîne comme Coolblue possède même des points de vente physiques en Belgique.

Ce n'est pas un hasard si en mars de cette année, quelques gros employeurs de la logistique laissaient encore entendre dans un quotidien économique que «la Belgique est l'eldorado de l'e-commerce, ou peut le devenir. Le secteur ferait mieux de diffuser ce message plutôt que de pointer en permanence les points faibles».

Il est probablement vrai que les entrepreneurs et entreprises belges ont laissé passer des opportunités en matière d'e-commerce. Il n'est pas neuf non plus que nous vendons moins bien que nos voisins du Nord. Il est toutefois nette-

ment exagéré d'affirmer que notre pays est un désert en matière d'e-commerce.

## Le travail de nuit est bel et bien possible dans notre pays

Dire que le travail de nuit est quasiment impossible dans notre pays ne colle pas à la réalité. Apparemment, les politiques qui pensent cela partent du principe que tous les restaurants, hôpitaux, usines, centres logistiques etc. continuent de fonctionner la nuit grâce à de petits lutins. Environ 3,1% des travailleurs dans notre pays prestent habituellement la nuit.

Pourtant, tout travail entre 20h et 6h est et reste «en principe interdit» par la loi. Cette même loi (qui date de 1971) contient cependant aussi une longue liste d'exceptions autorisant le travail de nuit. Les heures d'ouverture des magasins ont été élargies ces dernières années, il est souvent possible de faire ses courses plus tard le vendredi soir. Plus largement, les fourgonnettes circulent la nuit, les avions décollent, les usines produisent, l'activité économique ne s'arrête pas à 20h!

Pour développer le travail de nuit, il est exact qu'il faut généralement, pour ce faire, l'accord de représentants du personnel de tous les syndicats dans l'entreprise (même s'il y a ici aussi des exceptions). Des accords de ce type sont donc signés depuis des années déjà dans toutes sortes de secteurs. Fin 2015 encore, le SETCa signalait un accord-cadre pour également ouvrir la porte dans le secteur du commerce, en particulier dans la perspective de l'e-commerce. Il peut être question de «travail de nuit» dans le commerce moyennant un accord des trois organisations syndicales au niveau de l'entreprise.

Mais que constatons-nous? À peine quelques entreprises nous ont contactés pour ce faire. Nous n'avons eu rapidement un contact sérieux qu'avec le vendeur de chaussures Torfs, et un accord a été conclu. Dans quelques autres

chaînes, les premiers contacts se déroulent seulement maintenant, 17 mois après la conclusion de l'accord-cadre. Pour le reste, c'est le calme plat!

Il est dès lors peu crédible de dénoncer le «travail de nuit» ou le rôle des «syndicats» lorsqu'il est question d'e-commerce. Aucune entrave réelle n'existe qui freinerait le développement de l'e-commerce, tout est question de volonté patronale!

## Que reste-t-il? Le coût!

Les politiques semblent eux aussi avoir compris que tous leurs discours sur le travail de nuit prennent l'eau de toutes parts. Qu'à cela ne tienne, ils ressortent l'argument classique des coûts salariaux du placard. L'emploi dans l'e-commerce dans notre pays serait plus cher que dans les pays voisins. C'est probablement exact, mais parce que l'e-commerce (et ceci s'applique en fait aux Pays-Bas pour tout le secteur du commerce) aux Pays-Bas est surtout assuré par des étudiants. Comparons donc ce qui est comparable!

Ces étudiants peuvent y travailler la nuit à partir de 18 ans (ce n'est qu'exceptionnellement possible pour les étudiants dans notre pays) et sont extrêmement peu payés pour le faire. Un jeune de 18 ans travaillant à temps plein aux Pays-Bas perçoit un salaire mensuel brut de... 706 euros, soit 4,29 euros de l'heure. La fiscalité aux Pays-Bas pour les étudiants jobistes est aussi plus favorable que celle pour les travailleurs ordinaires. S'il s'agit des coûts salariaux que doivent concurrencer nos collaborateurs de la logistique, nous sommes évidemment partis pour un sérieux démantèlement social... Il est évident que nous ne participeront pas à un dumping social où les travailleurs ordinaires du commerce sont mis en concurrence face à des jobistes. On peut évidemment regretter que l'objectif du Gouvernement soit d'aider surtout les étudiants jobistes à trouver du travail? Ce n'est pas d'une société basée sur le travail étudiant dont

nous voulons, nous voulons des emplois aussi dans l'e-commerce qui permettent d'assurer une vie décente.

Certains au sein du gouvernement avancent un tax shift ciblée pour le secteur de l'e-commerce. Bonne idée? Indépendamment de la question juridique de l'octroi d'une réduction de fiscalité et ou d'ONSS à un secteur déterminé qui serait vraisemblablement considéré comme une discrimination), ne telle mesure risquerait de créer un effet secondaire très particulier. Si ce gouvernement abaisse les «charges» salariales pour l'e-commerce, quelles seront alors les conséquences pour les 100.000 travailleurs aujourd'hui occupés dans le commerce «ordinaire»? Seront-ils concurrencés par des collègues qui travaillent la nuit dans un dépôt et sont meilleur marché qu'eux?

## E-commerce: bienvenu pour nous aussi

Cela fait plusieurs années déjà que le SETCa suit avec un étonnement croissant le non-débat sur l'e-commerce. Force est de constater que ce dossier symbolique est surtout utilisé abusivement à d'autres fins: assouplir le travail des étudiants (également autoriser le travail de nuit), abaisser les coûts salariaux (réductions fiscales supplémentaires pour les employeurs), mettre les syndicats hors-jeu (plus besoin d'accords) et rendre inaccessible le supplément pour le travail de nuit (en limitant la définition du travail de nuit).

Tous ces débats n'ont cependant rien à voir avec la situation réelle sur le terrain, ni assurément avec le bien-être des travailleurs concernés. Au contraire, celui-ci ne ferait que se détériorer. Comme syndicats, nous nous engageons au quotidien pour améliorer la situation des travailleurs dans la logistique et le commerce. C'est déjà assez difficile. Nous pouvons à cet égard nous passer sans problème d'une dérégulation supplémentaire.

## &gt; LAURÉAT DU TRAVAIL

## Appel à candidatures pour le secteur du transport dans la logistique

### Le Lauréat du travail, qu'est-ce que c'est?

«Le lauréat du travail» est une distinction remise par l'Institut royal des Élités du Travail. Celle-ci distinction a pour but de récompenser des travailleurs pour leur engagement professionnel, de promouvoir leurs connaissances, de les mettre à l'honneur pour l'investissement et le soin apporté dans leur travail. Il s'agit d'un titre qui met en lumière les compé-

tences professionnelles. Plusieurs critères précis doivent être remplis pour pouvoir y accéder.

Un appel à candidatures est lancé pour les travailleurs occupés dans les secteurs du transport dans la logistique (CP 2226). Il s'agit en particulier du secteur du transport de marchandises et logistique pour le compte de tiers, des entreprises de déménagement et garde-meubles, le commerce et transport

de combustibles et l'assistance en escale dans les aéroports.

### Comment faire?

La procédure de candidature est détaillée sur le site de l'Institut Royal des Élités du travail <http://www.iret-kiea.be/>. En fonction d'une série de critères spécifiques décrits dans le règlement, on peut être candidat pour le titre de Lauréat du Travail – Label «Professionnel dans le métier», «Spécialiste

du métier» ou «Expert dans le métier». Après la sollicitation personnelle, une procédure de sélection est lancée et la candidature du travailleur est examinée.

Les candidats peuvent être présentés par l'employeur, les organisations syndicales ou ils peuvent présenter leur candidature à titre personnel.

Une fois sélectionnés, la liste des

Lauréats sera ensuite ratifiée par arrêté royal publié au Moniteur belge. Les insignes seront remis aux Lauréats lors d'un événement public.

**Vous êtes intéressé? Ou vous avez un collègue qui pourrait être candidat? Rendez-vous vite sur <http://www.iret-kiea.be> pour obtenir plus d'informations! Les inscriptions sont possibles jusqu'au 15 juin.**

## &gt; ÉDITO

# Un mauvais bulletin pour le gouvernement Michel

**A la suite de ses mauvais résultats, le gouvernement Michel a été pratiquement mis sur la sellette par l'Europe qui le place parmi les derniers de la classe. De notre côté aussi, nous avons remis un mauvais bulletin au gouvernement Michel. Un gouvernement qui doit maintenant se reprendre. Toute seconde session est exclue.**

Chaque année, la Commission européenne joue les maîtres d'école: elle rédige des rapports et formule des recommandations à l'égard de tous les élèves de sa classe que sont les Etats membres de l'UE. Elle souligne les points pour lesquels elle attend davantage des Etats membres. Il ne s'agit pas seulement de simples remarques incitant à des efforts supplémentaires. La Commission dispose bel et bien d'un moyen de pression: une surveillance budgétaire plus stricte avec des sanctions et des amendes à la clé. Le budget d'un Etat membre de l'UE doit répondre aux exigences européennes, à la politique d'austérité stricte – la politique de la ceinture – prônée par l'UE. À défaut, le maître rappelle à l'ordre les mauvais élèves.

#### Pas tout à fait sur la sellette

La Commission prévient: le remboursement de la dette doit s'accélérer et le déficit budgétaire doit diminuer. Nous avons bien sûr déjà entendu tout cela, mais avouons qu'il s'agit

quand même de critiques surprenantes à l'égard d'un gouvernement qui prétend « *vivre selon ses moyens* », un gouvernement qui se targue de « *dépenser moins* » et de « *procéder à des économies parce qu'il faut* », un gouvernement qui défendait initialement l'équilibre budgétaire et prétendait que nous avions « *vécu au-dessus de nos moyens* ». La calculatrice du Ministre des Finances, Johan Van Overtveldt, fait manifestement toujours des siennes et la politique d'austérité et de démantèlement du gouvernement Michel n'apporte pas les résultats qu'il escomptait. Nous échappons néanmoins à la sanction suprême. La Commission a décidé que notre pays ne serait pas soumis à une surveillance budgétaire plus stricte. Une décision un tant soit peu remarquable dans la mesure où en novembre encore, cette même Commission estimait que le risque que la Belgique ne réponde pas aux exigences européennes était bien réel. Avons-nous entre-temps obtenu de meilleurs résultats? Avons-nous tiré les leçons des mauvais choix politiques qui ont été posés? Le gouvernement Michel est-il maintenant sur la bonne voie? Hélas, non...

#### Pas sur la bonne voie

Le gouvernement n'obtient aucun résultat, malgré la croissance économique constatée dans toute l'Europe.

Alors qu'elle figurait, avant l'entrée en fonction du gouvernement Michel, au premier rang en matière de croissance économique, la Belgique se retrouve désormais parmi les derniers de la classe. La dette publique est en outre encore plus élevée qu'au début de la législature.

Malgré le show des bonnes nouvelles (« *jobs jobs jobs* ») auquel se livre le gouvernement, nous figurons bel et bien parmi les plus

mauvais élèves de la classe européenne en matière de création d'emploi. En matière d'évolution des salaires également, nous accusons du retard sur les autres élèves. L'an dernier, nous étions le seul pays européen où les travailleurs pouvaient s'acheter moins avec leur salaire.

En raison des soubresauts du moteur économique, les pouvoirs publics engrangent moins de revenus. Mais ce n'est pas la seule raison. Le manque de volonté du gouvernement Michel concernant la mise sur pied d'un système fiscal équitable joue en effet un rôle déterminant.

#### Tout le monde n'apporte pas sa pierre à l'édifice

Le Fonds Monétaire International - l'autre grand maître d'école sur la scène internationale - qui surveille la politique financière des pays a déjà prévenu le gouvernement Michel précédemment. Le tax shift, outre le fait qu'il est injuste, entraînerait des trous dans les comptes des pouvoirs publics et l'Etat passerait ainsi à côté de recettes substantielles. Un avis toutefois ignoré par Michel et ses ministres, bien décidés à garder leurs ceillères.

Et comme si cela ne suffisait pas encore, les partis de droite et les patrons veulent maintenant réformer l'impôt des sociétés pour que les entreprises payent moins de contributions. Manifestement, les entêtés de la rue de la Loi ont une interprétation très particulière du terme « *chacun* » lorsqu'ils déclarent que « *chacun doit apporter sa pierre à l'édifice* ». Après le tax shift, le gouvernement créera, avec ce nouveau cadeau fiscal, un nouveau grand trou dans le budget. Pas normal.

Alors que cela semble pourtant difficile, le

gouvernement Michel parvient toujours à concilier l'inconciliable: permettre - en étant confrontés à des problèmes budgétaires - aux entreprises et aux grosses fortunes de thésauriser leurs bénéfices et de recourir à des échappatoires fiscales. Présenter les factures aux travailleurs en faisant en même temps des cadeaux fiscaux aux entreprises. Faire les poches des pensionnés et des malades, mais ne demander aucun engagement au monde des entreprises. Que devient donc la disposition qui oblige les employeurs à recruter du personnel en échange de mesures fiscales favorables?

Aucun effort supplémentaire n'est demandé aux grosses fortunes pour que nous puissions nous hisser au premier rang de la classe.

C'est pourquoi, nous insistons encore sur l'importance d'une fiscalité équitable. Surtout aujourd'hui, à l'heure où arrivent les déclarations fiscales. Soutenez notre plaidoyer en signant le bulletin Michel sur [www.legrandbulletin.be](http://www.legrandbulletin.be). Car il n'est pas normal que vous payez plus d'impôts que les grosses fortunes et les grandes entreprises.

#### Voir notre dossier sur la justice fiscale en pages 8 & 9



Rudy De Leeuw  
Président



Marc Goblet  
Secrétaire général

## DANS LE MONDE DE BERNARD

on ne trouve pas normal que la prime omnium d'une voiture ne diminue pas quand sa valeur diminue.

**Voilà pourquoi P&V lance l'assurance omnium dégressive.**



## P&V AUTO

La nouvelle omnium pour les voitures de plus de 2 ans dont la prime diminue d'année en année.

**Plus d'infos dans votre agence ou sur [www.pv.be](http://www.pv.be)**



Avec vous quoi qu'il arrive